



PROCES-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

VILLE
D'AUTERIVE
Haute-Garonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 19h30

Date de convocation 13 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 24
Procurations : 3
Absent : 1
Votants : 27

PRESENTS : AZEMA René, HOAREAU Cathy, MASSACRIER Joël, TENSA Danielle, TATIBOUET Pascal, DUPRAT Monique, GACH Gabriel, ROBIN Philippe, MELINAT Annick, BERARD Mathieu, TERRIER Marie, PONTTHIEU Philippe, PRADERE Nathalie, ELIAS Manuel, BOUSSAHABA Mohammed, DELAVEAU-HAMANN Martine, KSOURI Younès, GALY Ghislaine, SANS Gérard, VOISIN Nadia, GALLET Didier, SCAPIN Patrice, CAVALIERI D'ORO Patricia, OLIVEIRA Éric

REPRESENTES :

Martine BORDENAVE par Joël MASSACRIER
Patrick CASTRO par Philippe ROBIN
Joséphine ZAMPESE par Monique DUPRAT

EXCUSEE :

Chantal GAVA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU est désignée secrétaire de séance

Présentation par Mr Nicolas BERNARD, Cabinet CTV Archi du programme du gymnase du futur lycée.

Madame CAVALIERI D'ORO

Il y a eu une inversion page 25. Je dis à Monsieur Bérard : "Vous êtes LFI et je suis de droite." Et je me retrouve d'extrême droite. Par contre après Monsieur Bérard a dit : "Vous êtes d'extrême droite", je l'ai réécouté.

Madame HOAREAU

Non, j'ai très bien entendu, d'où tout l'intérêt de parler distinctement devant le micro parce que nous avons réécouté l'enregistrement et sur l'enregistrement, et vous pourrez l'écouter si vous voulez, et je pense que vous vous êtes reprise, on entend ce terme-là et ensuite on n'entend pas le reste. Donc moi, du moment où c'est inaudible et on ne peut pas le percevoir, on ne peut pas compléter le compte rendu ou le changer. C'est vrai qu'il y a eu un échange parce que, de mes souvenirs, vous vous êtes reprise dans la suite, mais c'est complètement inaudible dans le...

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est Monsieur Bérard qui a dit que j'étais d'extrême droite.

Madame HOAREAU

Vous l'avez aussi dit.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je suis désolée, j'ai écouté, c'est lui qui l'a dit.

Madame HOAREAU

Nous l'enregistrement, et c'est pour ça que je le redis, les enregistrements qui sont utilisés sont ceux qui sont pris dans les micros. C'est pour ça qu'on insiste, pour des raisons de facilité pour le compte rendu, de bien faire attention, de parler micro ouvert et distinctement de façon à ce qu'on puisse effectivement faire des comptes rendus dans la partie exhaustive qui soient fidèles à ce qui a été enregistré, à ce qui s'est dit.

Madame CAVALIERI D'ORO

Donc vous ne le changez pas ? J'ai dit que j'étais d'extrême droite, alors que c'est Monsieur Bérard qui l'a dit. De toute façon, je ne vote pas.

Madame HOAREAU

Je pense que vous vous êtes reprise. Je pense que vous avez commencé, vous vous êtes reprise. Mais on ne l'entend pas du tout dans l'enregistrement.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ce n'est pas la peine de dire que je l'ai dit puisqu'on ne l'entend pas.

Madame HOAREAU

Non, cette partie-là, on l'entend, je suis désolée.

Madame CAVALIERI D'ORO
Et Monsieur Bérard, vous ne l'avez pas entendu ?

Madame HOAREAU
Sur l'enregistrement micro, non.

Madame CAVALIERI D'ORO
Si ! On l'entend très très bien, moi je l'ai entendu.

Madame HOAREAU
Je n'ai pas d'enregistrement micro. On l'a vérifié avec le directeur général de service parce qu'on n'avait pas effectivement ce souvenir. Donc à voir avec Monsieur le Maire comment on le corrige.

Monsieur le Maire
Monsieur Bérard ?

Madame CAVALIERI D'ORO
Monsieur Bérard l'a dit.

Monsieur BERARD
Oui, moi j'ai dit qu'elle était d'extrême droite. J'assume, je persiste et signe.

Madame CAVALIERI D'ORO
Voilà.

Monsieur le Maire
Qu'est-ce que vous souhaitez, Madame Cavalieri d'Oro ? Je n'ai pas très bien saisi.

Madame CAVALIERI D'ORO
Mais moi, je suis de droite. J'ai toujours dit que j'étais de droite, je suis Ciotiste. Certainement la droite de la droite.

Madame HOAREAU
Mais rappelez-vous, vous avez dit... Ce que je vous engage à faire, on va proposer une correction, mais ce que je vous engage à faire et que je répète à chaque fois, et à chaque fois tout le monde nous regarde avec un air... D'habitude, c'est que l'enregistrement des micros, effectivement dans mes souvenirs, mais moi je ne note pas in extenso tout ce qu'il se dit en permanence, vous avez dit ça, mais vous vous êtes de suite reprise parce que ça peut arriver qu'on fasse aussi une erreur d'emblée, mais ça, on ne l'entend pas. Effectivement, ce que dit Monsieur Bérard après, je ne l'entends pas au niveau de l'enregistrement, je ne l'ai pas noté, on peut corriger, il le dit lui-même aujourd'hui, mais il me semble, de mes souvenirs, que vous avez commencé par dire je suis d'extrême, mais vous vous êtes reprise, et vous avez dit je suis de droite, plutôt Cioti. On peut le corriger sur ce sens, parce que moi ce sont mes souvenirs, l'enregistrement ne nous met pas ce qui est entre les deux.

Monsieur le Maire

Allez, on va le corriger, puisque vous n'êtes pas d'extrême droite. De toute façon, maintenant, si j'ai bien compris, il n'y a plus d'extrême droite. Il n'y a plus que de la droite, dixit Monsieur Sarkozy encore dernièrement, il n'y a plus d'extrême droite, il y a de la droite, plusieurs droites, plein de droites, qui peut-être vont s'entendre un jour, mais il n'y a plus d'extrême droite, donc vous n'êtes pas d'extrême droite, il n'y en a plus.

Madame CAVALIERI D'ORO

Exactement. Mais de toute façon, je ne suis pas d'extrême droite.

Monsieur le Maire

Si vous n'avez plus rien à dire, vous pouvez couper votre micro. Alors, Monsieur Gallet et Monsieur Scapin, nous sommes désolés, la réunion était prévue à 19 h 30, parce qu'on avait la présentation, vous n'avez pas fait attention à l'ordre du jour

Monsieur SCAPIN

Oui, on s'excuse de notre retard.

Monsieur le Maire

D'accord. On vous fera passer le PowerPoint concernant la construction du gymnase. Avec cette remarque, donc, on considère que le PV est adopté.

Monsieur PONTHEU

J'ai juste une... page 44, il y a une erreur à la fin, parce qu'il est marqué pour deux et contre quatre. Donc il y a une erreur sur le chiffre, je pense.

Monsieur OLIVEIRA

Page 47, là on parle des travaux chemin Quilla, il y a marqué ensuite des travaux, on les a évoqués pour chemin Quilla. J'ai relu mes notes, j'avais posé la question quelle est la finalité des travaux entrepris chemin Quilla ? C'est là que vous m'avez répondu qu'on séparait le réseau pluvial des eaux usées. J'ai posé la question, quels sont les quartiers impactés ? On les a repris ensemble, tous les quartiers qui étaient impactés. Et ensuite, un plan des travaux a-t-il été arrêté puisqu'on a un petit peu répondu en disant qu'on le mettait à réseau 31.

Monsieur le Maire

C'est Réseau 31 qui assure ces travaux.

Monsieur OLIVEIRA

Voilà, donc on a oublié toute cette partie.

Madame HOAREAU

Monsieur Oliveira, je pense que c'est à la fin du paragraphe qui concluait sur la question précédente. Après l'intervention de monsieur le maire, c'était des on-dit. C'est là peut-être qu'il manque un morceau.

Je pense que c'est là.

Monsieur le Maire

Les travaux, on les a évoqués pour le chemin de Quilla, donc ça figure ailleurs.

Monsieur OLIVEIRA

Non, c'était dans cet endroit-là qu'on les a oubliés.

Monsieur le Maire

On ne les a pas évoqués à ce moment-là puisqu'on les avait évoqués avant.

Monsieur OLIVEIRA

De toute façon, il manque quand même... on avait parlé justement de ces travaux.

Monsieur le Maire

Vous dites vous-même qu'on les a évoqués quand on parlait du chemin de Quilla précédemment.

Monsieur OLIVEIRA

Non. On en a parlé, c'est le fait qu'on donne à réseau 31 le soin de remettre d'équerre le réseau. Les deux questions, quelle est la finalité des travaux entrepris chemin Quilla et quels sont les quartiers impactés, on en a parlé.

Madame HOAREAU

Monsieur Oliveira, vous n'avez pas posé cette question. Ce n'est pas dans les débats dans le cadre du transfert de compétences. Vous savez, à la fin du débat sur le transfert de compétences, c'est à ce moment-là, pour moi, que vous avez évoqué. On va le vérifier. Page 13, ce n'était pas lors des questions diverses.

Monsieur le Maire

C'est pour ça qu'on n'en a pas reparlé quand vous avez posé la question, parce qu'on en avait déjà parlé avant. Page 13.

Madame HOAREAU

Même si on parlait de la compétence eau, vous êtes revenu sur la compétence pluviale en bas de la page 13. Et ça continue, page 14.

Monsieur OLIVEIRA

Oui voilà, on évoque tous les quartiers, effectivement.

Madame HOAREAU

Voilà. C'est pour ça qu'on n'en a pas reparlé lors de vos questions diverses, même si c'était dans vos questions, dans votre liste. Ça avait déjà été évoqué là.

Monsieur OLIVEIRA

D'accord.

Madame CAVALIERI D'ORO

Il y a quelque chose qui m'interpelle, parce que je crois que je n'ai rien compris depuis bien longtemps. Vous parlez que dans le prochain SCOT, la contrainte du logement social sera autour de 10 %. Moi, j'ai vu 25 %.

Madame HOAREAU

Non, c'est les chiffres qui ont été annoncés lorsque ça a été présenté en commission. Vous étiez présente à la communauté de communes où il y avait un indicateur qui était de 10 % et de 350 mètres carrés en moyenne par logement. Maintenant, on regardera par rapport aux éléments qui vont sortir du SCoT, mais on n'était pas sur...

Monsieur le Maire

Ça veut dire qu'on n'est pas encore à 10 %. C'est énorme.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je ne sais pas ce que ça donnera après, parce que déjà qu'il y en a beaucoup.

Monsieur OLVEIRA

Donc, page 55, quand on a parlé des logements sociaux, en fait ce que j'avais demandé, c'est si d'autres opérations immobilières sont-elles programmées en dehors de ce qui a déjà été voté. C'est ça, le point de départ. On est partis de l'utilité des logements sociaux. Ce n'était pas mon truc de départ.

Madame HOAREAU

Ça, c'était dans votre question, dans l'intitulé de la question quand vous l'avez lu, ce n'était pas après dans le déroulé, mais c'était dans votre question, la question écrite envoyée.

Monsieur OLIVEIRA

La dernière est en cours d'instruction, c'est une personne à 30 logements qui sera plutôt à l'arrière de la cité Mandement. C'est le seul pour lequel on n'a pas encore voté d'aide.

Madame HOAREAU

Il n'y a rien à modifier au compte rendu, c'était dans votre question.

DECISIONS

Monsieur le Maire

Les décisions, il y a eu beaucoup d'avenants sur les travaux du centre culturel en gros œuvres, en étanchéité, en menuiserie extérieure, en menuiserie intérieure. La serrurerie, c'était négatif dans un premier lot et ensuite positif. Globalement, il y en a 2,93 % d'augmentation globale par rapport au budget prévu. Pour la deuxième décision sur la prestation en vue de la refonte et de l'hébergement du site Internet existant de la ville d'Auterive, c'est la SRL Krazit qui a été retenue pour un montant hors taxes de 10 150 euros, avec en plus, pour l'hébergement du site de la ville sous forme d'abonnement annuel, un montant de 1 104 euros hors taxes. Ensuite, pour la maîtrise d'œuvre, pour la réalisation d'un boulo-drome couvert Grande Allée du Ramier, il a été choisi le cabinet d'architecte Monique Boudin pour un montant de 28 050 euros hors taxes. Ensuite, on vous propose deux décisions qui nous ont été demandées par le conseil départemental. On avait délibéré, sur ces projets-là, d'itinéraires cyclables, il y a des petites corrections, alors il nous dit de le prendre comme décision, que ça leur suffisait en fait. Sur la partie à séquence une et la séquence 4B et cinq, c'est pour des demandes de subventions.

Monsieur SCAPIN

Qu'est-ce que ça change les décisions ? Quelle est la nature de la modification entre la délibération et la décision ?

Monsieur le Maire

C'est la décision qui prend le pas sur la délibération.

Monsieur SCAPIN

Elle redit la même chose ?

Monsieur le Maire

Elle redit la même chose, mais il y a quelques petites corrections.

Monsieur TATIBOUET

Le Département s'était trompé sur le montant des travaux éligibles pour la séquence une. Rappelez-vous à la délibération, il mentionnait 71 000 euros, et là, c'est 100 000. C'est bien que le montant de la subvention sera augmenté. C'est eux qui ont fait les ajustements des montants éligibles.

Monsieur SCAPIN

Et ensuite, une petite observation. Sur le document qui nous a été transmis, il n'y a que le recto, il n'y a pas le verso, et ce n'est pas facile de travailler comme ça.

Monsieur le Maire

Vous l'avez eu par mail ?

Monsieur SCAPIN

Oui.

Encore faut-il avoir les moyens de regarder.

Monsieur le Maire

De regarder son ordinateur.

Monsieur SCAPIN

Peut-être qu'un jour, on aura la charte qui sera avancée. On devait se voir au mois de mai, juin, et la réunion a été annulée, elle n'a toujours pas été reprogrammée.

Monsieur GALLET

Oui, je rebondis sur ce que Patrice dit, effectivement on attend cette charte. Peut-être qu'à la fin du mandat on l'aura. On verra. Par rapport aux décisions, il y a un principe général en droit public, c'est le parallélisme des formes. Dès lors qu'on prend une délibération, il faut que la décision soit modifiée par une délibération et non pas par un arrêté. Effectivement, il y a une fragilité juridique. J'espère qu'on ne va pas devoir saisir le préfet. Pour que le préfet vous écrive, de parler avec le préfet pour que le préfet vous envoie des courriers. Bon, si vous voulez qu'on fasse comme ça, on fera comme ça.

Monsieur le Maire

Si ça vous amuse.

DELIBERATIONS

N°7-1/2023 Abroge et remplace - Transfert de la compétence eau à Réseau 31

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 7 juin 2023, la commune d'Auterive a décidé d'approuver les statuts du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne et de lui transférer la compétence suivante :

- D. Grand cycle de l'eau :
 - D1 Eaux pluviales et ruissellement :
 - D1.1 : Eaux pluviales urbaines

Le périmètre concerné par ce transfert des compétences eau potable est l'ensemble de la commune à l'exclusion du périmètre déjà transféré et sous compétences du Syndicat Mixte du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA), à savoir le Haut de la commune constituée par les quartiers Saint-Paul, Saint-Pierre d'en Haut et Picorel.

Monsieur le Maire précise que le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne est également compétent sur la commune d'Auterive sur l'ensemble des domaines de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif après adhésion et transfert des compétences de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain.

Monsieur le Maire précise que le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne est un syndicat mixte ouvert à la carte dotée des compétences suivantes groupées par domaine :

- A. Eau potable :
 - A.1 : Production d'eau potable (la protection des captages est incluse)
 - A.2 : Transport et stockage d'eau potable (réseau d'adduction constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à une unité de production et un ouvrage de stockage)
 - A.3 : Distribution d'eau potable
- B. Assainissement collectif :
 - B.1 : Collecte des eaux usées
 - B.2 : Transport des eaux usées (réseau de transfert constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration)
- C. Assainissement non collectif :

- D. Grand cycle de l'eau :
 - D1 Eaux pluviales et ruissellement :
 - D1.1 : Eaux pluviales urbaines
 - D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols
 - D2. Approvisionnement en eau et ouvrages hydrauliques
 - D2.1 : Approvisionnement en eau
 - D2.2 : Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
 - D.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - D3.1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - D3.2 : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès
 - D3.3 : Défense contre les inondations et contre la mer
 - D3.4 : Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
 - D.4 Autres compétences liées au grand cycle de l'eau
 - D4.1 : Lutte contre la pollution
 - D4.2 : Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
 - D4.3 : Aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
 - D4.4 : Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - D4.5 : Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Monsieur le Maire expose que, compte tenu du contexte actuel et de la complexité de plus en plus grande du domaine de l'eau potable et des moyens et ressources du Syndicat mixte en la matière, le transfert des 3 compétences de ce domaine présente un réel intérêt pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 7.3 des statuts du syndicat mixte, un transfert de compétences complémentaires peut être opéré à tout moment par un membre du syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce membre et du Conseil syndical du syndicat mixte.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer au Réseau 31 de la Haute-Garonne les compétences complémentaires suivantes :

- A. Eau potable :
 - A.1 : Production d'eau potable (la protection des captages est incluse)
 - A.2 : Transport et stockage d'eau potable (réseau d'adduction constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à une unité de production et un ouvrage de stockage)
 - A.3 : Distribution d'eau potable

Il précise que de nombreux échanges ont eu lieu entre la commune et le Réseau 31 qui ont donné lieu à la rédaction d'un protocole d'accord entre les deux parties précisant les modalités de ce transfert et les engagements de chacun.

Il propose au conseil municipal de demander au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne de fixer la date d'effet de ce transfert de compétences complémentaires au 1er janvier 2024, afin de faciliter toute la partie comptabilité du budget annexe de l'eau potable.

Monsieur le Maire

Comme on s'était bien amusé la dernière fois sur le transfert de compétences complémentaires à réseau 31, on va en reparler. Alors en fait, ici, ce qui manquait dans la délibération précédente, c'était le périmètre concerné, puisque ça ne concernait pas la totalité de la commune, mais simplement ce qui était desservi par notre usine d'eau potable et pas la partie qui était desservie par le SPEHA. Donc on rajoute ce paragraphe en disant que les quartiers du haut de la commune, Saint-Paul et Saint-Pierre et d'en Haut et Picorel, ne sont pas desservis par notre usine, sont desservis par le SPEHA, donc ne font pas partie du transfert de compétences.

Monsieur SCAPIN

Et donc tous les autres Auterivains à termes ne paieront pas la même chose en eau potable ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est possible, comme maintenant.

Monsieur SCAPIN

Je croyais que c'était votre volonté d'aligner les deux parties, mais je vois que ça ne sera toujours pas aligné.

Monsieur le Maire

Je pense qu'ils vont s'aligner naturellement.

Monsieur GALLET

Justement, j'étais resté aux décisions que vous portez à la connaissance du Conseil municipal. On aimerait quand même avoir, parce que c'est obligatoire, c'est les textes qui le déterminent, et puis les réponses ministérielles aussi, que le maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aligner, déposer des décisions de préemption ou de non-préemption à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal. Or, depuis le début du mandat, on n'a rien en la matière. C'est-à-dire qu'on devrait avoir des informations concernant les DIA. Il y en a pas mal.

Monsieur le Maire

Ça date de quand ?

Monsieur GALLET

Depuis 2007 ou 2016. Ce sont des réponses ministérielles qui sont claires et des jurisprudences qui s'y rattachent. On aimerait quand même avoir, dans le cadre des décisions, l'ATD le rappelle, il y a eu un rappel de l'ATD à ce niveau-là.

Monsieur le Maire

Ça veut dire que chaque fois qu'il y aura une vente dans la commune, il faudra qu'on informe le Conseil ?

Monsieur GALLET

Une DIA, que la commune décide de préempter ou pas, on doit avoir cette connaissance. Le Conseil municipal doit avoir cette connaissance de préemption ou de non-préemption.

Madame HOAREAU

Vous parlez en nombre ?

Monsieur GALLET

Oui.

Madame HOAREAU

C'est-à-dire que ce que vous demandez, c'est que lors des conseils, on fasse entre le conseil, le bilan du nombre de DIA et le cas échéant des DIA sur lequel la commune a fait le choix de préempter.

Monsieur GALLET

Voilà, c'est procéder à une information récapitulative.

Madame HOAREAU

C'est exactement ce que je viens de dire, un récapitulatif en termes de nombre.

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Transfère au syndicat mixte les compétences suivantes :
 - A.1 : Production d'eau potable (la protection des captages est incluse)
 - A.2 : Transport et stockage d'eau potable (réseau d'adduction constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à une unité de production et un ouvrage de stockage)
 - A.3 : Distribution d'eau potable
- Propose au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne de fixer la date d'effet de ce transfert de compétence au 1er janvier 2024 ;
- Approuve le protocole d'accord conclu entre le SMEA31 et la commune d'Auterive et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

CONTE : 2 (Mrs GALLET et Mr SCAPIN)

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-2/2023 Rapport d'activité 2022 - SDEHG

RAPPORTEUR : Mr ROBIN

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2022 établi par le syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne. (SDEHG)

Le rapport est joint à cette note. Il porte sur la vie de la société.

Le conseil est appelé à en prendre acte

Monsieur ROBIN

C'est bien le rapport de synthèse d'activité de 2022. Au niveau des programmes, le SDEHG propose un nouveau programme LED++. Attendez, excusez-moi, j'ai inversé les pages. Je recommence. Le rapport de synthèse du syndicat d'énergie (inaudible) est composé, entre autres, de 585 communes membres et Toulouse Métropole aussi. Les faits marquants pour 2022 : le comité syndical a adopté son programme d'action service public local de l'énergie pour 2022-2026, fondé sur des valeurs de solidarité, de mutualisation et de redistribution au service de l'aménagement du territoire et de toutes les communes rurales et urbaines. Les grands axes du programme portent sur l'accélération de la transition énergétique de l'éclairage public, le développement des projets de transition énergétique, dont la production d'énergie renouvelable, la coordination de la mobilité électrique, le développement de l'expertise du syndicat, la modernisation des services apportés aux communes et aux agents. Entre autres, le Conseil départemental – je fais une synthèse, je relève quelques points qui sont importants.

Monsieur GALLET

Oui parce que vous êtes en train de faire la lecture du rapport, ce n'est pas tellement ce que je demande. C'est la synthèse.

Monsieur ROBIN

C'est déjà un rapport conséquent, et le document qu'on vous a donné, c'est une synthèse. Je veux bien faire une synthèse de la synthèse, c'est ce que vous demandez. Je vais m'arrêter sur des points qui me paraissent essentiels et qui ont été développés sur la commune d'Auterive. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le SDEHG ont signé une convention de partenariat qui acte le soutien financier annuel du Département de deux millions d'euros pour le SDEHG, en vue d'accélérer notamment l'équipement en éclairage LED des communes hautes garonnaises, et diminuer ainsi leurs dépenses liées à l'éclairage public. C'est pour ça qu'on a adhéré aussi au programme LED++ sur la commune d'Auterive. Concernant la distribution de l'électricité, ce sont des organisations du service public et du SDEHG, mais Auterive ne relève pas de cette compétence. Par contre, pour l'éclairage public, les programmes des travaux, le SDEHG a proposé un nouveau programme LED++ auquel on a bien sûr adhéré. Les chiffres, vous les avez notés, je ne sais pas si je dois les rappeler. Les chiffres qui ont été marqués dans le rapport d'activité : 249 500 points lumineux, 31 % des sources

lumineuses sont en LED sur le département, 80 % d'économie moyenne d'énergie réalisée pour les opérations de rénovation engagées, 8330 points lumineux rénovés en 2022, 500 000 euros d'économie sur les dépenses d'énergie des communes grâce aux rénovations réalisées à l'échelle du SDEHG. Concernant la transition énergétique, le SDEHG soutient la rénovation énergétique des bâtiments, entre autres sur les bilans énergétiques. Le développement des énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, il y a les projets de photovoltaïques sur les deux parkings des écoles Fillol et Michelet. Le développement de l'électromobilité avec 100 bornes de recharge, et en 2022 un chiffre : 35 200 charges de véhicules électriques ont été réalisées par le SDEHG, soit une augmentation de 90 % par rapport à 2021. Concernant d'autres chiffres, les travaux d'investissement, le SDEHG a un montant de travaux d'investissement de 49,6 millions d'euros. Concernant les finances, on a des recettes au niveau du SDEHG de 69,8 millions d'euros, pour des dépenses de 68,1 millions d'euros. Si vous avez des questions.

Monsieur GALLET

Pourriez-vous nous communiquer l'excédent de fonctionnements de clôture du SDEHG de l'année 2022, s'il vous plaît ?

Monsieur ROBIN

Je ne les ai pas là. Je vous les fournirai.

Monsieur GALLET

C'est à titre de comparaison, connaître la capacité financière du SDEHG.

Monsieur ROBIN

Je questionnerai le SDEHG et je les aurai. Je vous les transmettrai.

Monsieur GALLET

Merci.

Monsieur ROBIN

Je ne suis pas un spécialiste.

Monsieur GALLET

C'est un chiffre assez important. C'est ce qu'il ressort d'une synthèse, en principe, de rapport d'activité, au moins connaître les excédents de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire

Vous avez des recettes de 69,8 millions et des dépenses de 68,1 millions. Je pense que l'excédent doit être 1,7 million.

Monsieur GALLET

Connaissons-nous les excédents ou les déficits antérieurs reportés ? C'est ce que je demande. C'est-à-dire d'avoir le cumul. Finalement, quel est le résultat du compte administratif du SDEHG. Quand on fait une synthèse, c'est la moindre des choses de connaître ces deux chiffres.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- En prend acte

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-3/2023 Société publique Locale AREC – Modification des statuts

RAPPORTEUR : Mr TATIBOUET

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1524-1 et L2121-29 ;
Vu le Code de Commerce et notamment son article L210-10 ;
Vu la délibération n°7-3/2022 du conseil municipal de la commune d'Auterive relative à l'adhésion de la commune d'AUTERIVE à la SPL AREC ;
Vu le rapport de modification des statuts de la SPL AREC notamment dans le cadre de sa transformation en société à mission ;
Vu le projet de statuts modifiés ;*

Considérant que la commune d'AUTERIVE est actionnaire de la SPL AREC ;
Considérant que l'Assemblée spéciale et le Conseil d'administration de la SPL AREC ont décidé de modifier les Statuts de la société pour que celle-ci puisse faire état publiquement de sa qualité de société à mission ;
Considérant que l'Assemblée spéciale et le Conseil d'administration de la SPL AREC ont en outre décidé de modifier les Statuts de la société pour y intégrer les dernières évolutions légales et réglementaires ;
Considérant que la répartition du capital entre ses membres demeure inchangée ;
Considérant que cette approbation doit prendre la forme d'une délibération préalable du Conseil municipal ;

Monsieur le Maire

C'est l'article 2bis qui est ajouté. Société à mission, avec un suivi et une vérification prévue.

Monsieur TATIBOUET

Qui détaille ce qu'a une société à mission, la vérification des objectifs.

Monsieur SCAPIN

Encore la même observation. Vous savez qu'on passe du temps à préparer les conseils municipaux et à regarder tout ce qu'il y a. Et sur ce document, on n'a encore que les pages impaires. Je me rends compte que l'article impacté doit être sur la page huit parce que j'ai la sept et la neuf et il manque le 2bis sur la huit.

En tout cas, il me manque toutes les pages paires. Et la délibération qui est présentée : vu la délibération numéro XXX du Conseil municipal de la commune de XX. Honnêtement, ça ne me donne pas envie de rentrer dans le dossier.

Monsieur GALLET

Pour rebondir là-dessus, quand on voit : vu la délibération XXX du Conseil municipal, on met au moins Auterive. On a l'impression que c'est des copier-coller et qu'on nous bazarde ça comme ça. C'est vrai que ça nous donne l'impression d'un manque de sérieux. Il faut être un peu plus sérieux, me semble-t-il, quand on nous communique les documents.

Monsieur le Maire

Il va falloir se mettre un peu à la page aussi, parce que franchement...

Monsieur SCAPIN

Il faudrait que la commune aussi se mette à la page.

Monsieur le Maire

Oui, d'accord. C'est vrai que vous n'avez jamais fait d'erreur, vous êtes toujours parfait. On est sur le rapport d'activité du SPEHA maintenant. Y a-t-il des remarques sur ce rapport à l'activité du SPEHA ? Il n'y en a pas. On considère qu'il a été vu par toutes les personnes du Conseil et qu'ils n'ont pas de remarques.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

ARTICLE 1 : Approuve le projet de modification des Statuts de la SPL AREC annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 : Autorise monsieur le Maire, en sa qualité de représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Charge Monsieur le Maire de faire procéder à l'affichage de la présente délibération à l'Hôtel de ville, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au recueil des actes administratifs de la commune.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 23

ABSTENTION : 3 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA)

Mme CAVALIERI D'ORO ne participe pas au vote

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-4/2023 Rapport annuel 2022 – SPE HERS ARIEGE

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Il est également transmis à la communauté de commune adhérente pour vote en conseil communautaire.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- En prend acte

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 25/09/2023

N°7-5/2023 Approbation du contrat « Bourg-Centre Occitanie 2^{ème} génération » par avenant pour la période 2022-2028 (se substitue à la délibération d'engagement n°3-15/2023 du 29/03/23)

RAPPORTEUR : Mme HOAREAU

La Commune d'Auterive s'est portée candidate en vue de s'inscrire dans la politique Régionale en faveur des « Bourgs-Centres - Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » et a voté son contrat « Bourg-Centre Occitanie » pour la période 2019-2021 par délibération n°8-3/2019 en date du 25 septembre 2019.

La Collectivité a ensuite été identifiée par la Région Occitanie pour entrer dans le dispositif contrat « Bourg-Centre Occitanie 2^{ème} génération » pour la période 2022-2028.

Ce contrat a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, le PETR Pays Sud Toulousain et la Communauté de Communes du Bassin Auterivain.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la délibération n°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération n°AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régionale Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – Occitanie 2040,

Vu la délibération n°CP/2022-10/12.16 du 19 octobre 2022 adaptant les dispositifs d'intervention régionaux en lien avec les nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028,

Vu la délibération n°CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Sud Toulousain pour la période 2022-2028,

Considérant que :

Lors des Assemblées Plénières des 18 mars 2021 (délibération n°2021/AP-DEC/07) et du 16 décembre 2021 (délibération n°2021/AP-DEC/07), la Région a souhaité lancer une 2^{ème} génération de contrats territoriaux pour la période 2022-2028 et a notamment décidé de proposer aux communes de prolonger jusqu'en 2028 et d'actualiser les contrats Bourg-Centres déjà conclus par avenant.

Par délibération n°3-15/2023 en date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal s'est engagé en faveur de l'avenant au contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028.

Les contrats Bourgs-Centres Occitanie s'inscrivent comme des sous-ensembles des Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 dont celui du PETR qui a été approuvé en avril 2023 par la Région.

La nouvelle politique Bourgs-Centres Occitanie a vocation à décliner dans chaque territoire l'ambition collective du Pacte Vert.

A ce titre, les contrats Bourgs-Centres contribuent à :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Les communes et EPCI souhaitant s'engager dans cette démarche, sont invités à se doter d'un Projet de développement et de valorisation qui identifiera les enjeux et fixera les objectifs du Bourg-Centre.

L'intervention de la Région pourra ainsi soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie et des espaces publics résilients, habitat, offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Compte tenu des enjeux identifiés, la stratégie communale de valorisation et de développement a été définie autour de trois axes :

1. Restaurer l'attractivité du centre-ville

2. Un bourg-centre solidaire de son territoire
3. Un bourg-centre durable et connecté

Ces axes se déclinent en différents projets d'aménagement, de valorisation et de rénovation d'équipements que la Commune souhaite poursuivre dans la nouvelle génération de contrats Bourg Centre 2022-2028.

AXE STRATEGIQUE 1 : RESTAURER L'ATTRACTIVITE DU CENTRE-VILLE	
ACTION 1.1 Requalifier les espaces publics et redonner de la place à tous les modes de déplacement	<i>Projet 1.1.1 - Réaliser un plan guide - étude urbaine globale sur les espaces publics et les déplacements</i>
	<i>Projet 1.1.2 - Réaliser une passerelle piétons-cycles sur l'Ariège entre les quartiers Saint-Paul et la Madeleine</i>
	<i>Projet 1.1.3 - Engager une requalification des axes majeurs (rue Jean-Jaurès, RD 820)</i>
ACTION 1.2 Valoriser le patrimoine historique et communal, développer le potentiel touristique	<i>Projet 1.2.1 - Réaliser la rénovation intérieure de l'église de la Madeleine</i>
	<i>Projet 1.2.2 - Créer un parcours sur le patrimoine historique</i>
	<i>Projet 1.2.3 - Aménager l'office du tourisme et création de toilettes publiques</i>
ACTION 1.3 Soutenir le commerce de proximité	<i>Projet 1.3.1 - Lancer une étude sur le commerce en centre-ville</i>
	<i>Projet 1.3.2 - Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance commerciale</i>
	<i>Projet 1.3.3 - Mettre en place des actions pour valoriser et animer le tissu commercial</i>
	<i>Projet 1.3.4 - Développer et dynamiser les marchés de plein vent</i>
ACTION 1.4 Lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité	<i>Projet 1.4.1 - Installer des caméras supplémentaires</i>
	<i>Projet 1.4.2 - Mettre en place une stratégie de prévention et de lutte contre les incivilités à travers le CLSPD</i>
	<i>Projet 1.4.3 - Mieux équiper la police municipale</i>
	<i>Projet 1.4.4 - Mettre en place un Contrat Local de Sécurité</i>
ACTION 1.5 Rénover et diversifier l'habitat	<i>Projet 1.5.1 - Mettre en place une stratégie d'amélioration de l'habitat sur le centre ancien</i>
	<i>Projet 1.5.2 - Elaborer le 1er Programme Local de l'Habitat</i>
	<i>Projet 1.5.3 - Mettre en œuvre la rénovation architecturale et énergétique de la Résidence Lafayette</i>
	<i>Projet 1.5.4 - Soutenir l'accompagnement des publics modestes par la Maison de l'Habitat</i>

AXE STRATEGIQUE 2 : UN BOURG-CENTRE SOLIDAIRE DE SON TERRITOIRE	
ACTION 2.1 Renforcer le rôle de pôle de services structurant	<i>Projet 2.1.1 - Accueillir le nouveau lycée polyvalent</i>
	<i>Projet 2.1.2 - Accompagner la création des équipements à vocation intercommunale</i>
	<i>Projet 2.1.3 - Compléter l'offre en équipements structurants de proximité</i>
	<i>Projet 2.1.4 - Construire un gymnase et une salle polyvalente</i>
ACTION 2.2 Soutenir la dynamique de l'économie locale pour rendre le territoire plus attractif et limiter les déplacements	<i>Projet 2.2.1 - Réaliser une extension de la zone d'activités et soutenir le développement économique</i>
	<i>Projet 2.2.2 - Pérenniser le coworking et soutenir les nouvelles formes d'activité</i>
	<i>Projet 2.2.4 - Mettre en œuvre la réhabilitation de la Maison Pince</i>
	<i>Projet 2.2.5 - Mettre en œuvre la reconversion des sites des anciennes trésorerie et gendarmerie</i>
	<i>Projet 2.2.6 - Mettre en place une couveuse d'entreprises</i>

ACTION 2.3 Organiser les flux, les mobilités en solidarité avec le territoire	Projet 2.3.3 - Mettre en œuvre le schéma cyclable communal et réaménager les entrées de ville
	Projet 2.3.4 - Développer les mobilités partagées

AXE STRATEGIQUE 3 : UN BOURG CENTRE DURABLE	
ACTION 3.1 Mettre en place des plans et actions phares pour aller vers un développement durable	Projet 3.1.1 - Economiser l'énergie en rénovant l'éclairage public et les bâtiments publics, tout en rendant accessibles les lieux d'accueil au public avec l'Adap'
	Projet 3.1.3 - Promouvoir et développer les énergies renouvelables par le photovoltaïque
	Projet 3.1.4 - Créer un parc urbain intergénérationnel
	Projet 3.1.5 - Mettre en œuvre la rénovation énergétique du groupe scolaire Emile Zola
	Projet 3.1.6 - Agir en matière d'alimentation durable
ACTION 3.2 limiter l'étalement urbain, valoriser les paysages, mettre en scène l'eau et la nature en ville	Projet 3.2.1 - Réviser le PLU avec une approche environnementale de l'urbanisme
	Projet 3.2.2 - Mettre en œuvre un règlement local de publicité
	Projet 3.2.4 - Poursuivre les actions de végétalisation de la Ville
	Projet 3.3.2 - Soutenir la création d'une résidence autonomie

La conclusion du contrat « Bourg-Centre Occitanie » pour la Commune d'Auterive permettra de faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation, actuel et futur.

Par ailleurs, par souci de cohérence, l'Etat et la Région Occitanie ont convenu que les deux dispositifs « Petites Villes de Demain » et « Bourgs-Centres Occitanie » s'inscrivent dans une démarche complémentaire avec une mise en œuvre commune de la gouvernance et du suivi des opérations.

C'est pourquoi, il a été proposé aux Communes concernées de travailler en cohérence les fiches actions de l'ORT réalisées dans le cadre de la convention Petites Villes de Demain et du contrat Bourg-Centre.

Madame HOAREAU

Nous allons aborder ce sujet que nous avons aussi abordé hier soir en Conseil communautaire, puisqu'il s'agit de délibérations concordantes qui doivent être prises dans les deux collectivités, sachant que la Communauté de communes est partenaire dans le cadre de ce contrat Bourg-Centre. Le contrat Bourg-Centre, ce n'est normalement pas une nouveauté pour vous, puisque ça vient maintenant depuis 2019. On avait pris un premier contrat dans le cadre du dispositif qui a été mis en place par la Région, et donc la Région, aujourd'hui, a proposé une actualisation de ces programmes qui est en lien avec les politiques publiques qu'elles mènent, puisqu'effectivement vous avez pu le voir dans les visas, qu'il y a une délibération à la commission permanente de la région Occitanie en 2022, qui adapte tous les motifs de financement. Les actions, les axes stratégiques sont les mêmes, je les rappelle, comme ça tout le monde aura effectivement l'information, même si moi j'ai mon dossier électronique. Effectivement le dossier papier, je compatis, j'ai la même erreur que vous, je m'appuie un peu sur les documents de Monsieur le Maire si vous me le permettez. J'ai parcouru le document électronique et si je peux vous donner un conseil, sur mobile ça marche très bien, moi je le consulte que sur mobile, mais c'est un tout petit aparté, je pense que les mobiles, chacun en a un aujourd'hui, mais ça se consulte très bien sur un mobile. Sur les axes stratégiques de ce contrat Bourg-Centre, on était autour de trois grands axes qui sont les mêmes depuis la

version de 2019. Je réclamaï un petit peu votre attention, Madame Cavaliéri, par ce silence, merci. Le premier, c'est restaurer l'attractivité du centre-ville. Le deuxième, porté sur un Bourg-Centre solidaire de son territoire. Et le troisième, un Bourg-Centre durable et connecté. Je vous rappelle aussi, pour ceux qui suivent le conseil, notamment ce contrat, on a en parallèle un contrat avec l'État qui s'appelle Petites villes de demain, qui a aussi pour objectif que les politiques conduites par la commune puissent être accompagnées dans le cadre des subventions d'État, et ça permet notamment de flécher un certain nombre de délibérations. Sur ces trois axes stratégiques, je ne vais pas rappeler en détail toutes les actions, mais le travail qui a été fait en lien avec les services de la Région, les services de la commune et de la Communauté de communes, c'est de remettre d'actualité certains projets, puisqu'entre quelque chose qui a été fait en 2019 et aujourd'hui l'année 2023, il y a effectivement des éléments de projet, que ce soit communal ou intercommunal, qui ont pu apparaître ou qui ont été modifiés. C'est pour ça que dans les différentes actions, vous avez certaines qui ont pu être enlevées et on reste ensuite sur les grandes actions. Je voudrais noter sur l'attractivité du centre-ville, et on en reparlera dans un conseil prochain, toutes les questions autour de la circulation, aménagement urbain et stationnement, puisque nous allons proposer – on va l'examiner à nouveau en commission extramunicipale, et ensuite, ça sera porté ici en conseil municipal – des évolutions assez importantes au niveau du plan de circulation et des aménagements urbains. Nous sommes accompagnés en cela par un bureau d'études sur lequel nous avons un financement croisé entre Bourg-Centre et Petites villes de demain. Ces deux dispositifs nous aident aujourd'hui à pouvoir avoir de l'expertise supplémentaire à celle de nos services pour avoir un regard extérieur et aussi des éléments qui sont un peu plus probants. Sur cet axe principal, on a aussi tout ce qui va concerner le potentiel touristique, économique, le patrimoine. Mes collègues de la commission patrimoine présenteront bientôt aussi le projet définitif et toutes les actions sur le commerce de proximité. Toujours dans cet axe, il y a aussi toute l'opération autour de la rénovation et de la diversification de l'habitat. Je rappelle que nous sommes engagés dans un dispositif, les sigles barbares, j'en suis désolée, il y en a des tonnes, qui s'appelle l'OPAH RU, sur lequel nous serons conduits en conseil municipal à nous prononcer sur l'opportunité de nous engager dans une action de soutien à la rénovation par le biais de cet OPAH RU. Le deuxième axe stratégique, c'est là où vous allez retrouver notamment les projets en lien avec la Communauté de communes, puisque ce qu'on a dit depuis 2019 et qu'on soutient dans ce document, et qui est constant et en lien avec le schéma de cohérence territoriale, c'est qu'Auterive, dans son bassin de vie, dans son intercommunalité, c'est un Bourg-Centre, mais effectivement il y a de grandes dépendances avec les autres communes qui ont besoin de trouver les équipements, qui ont besoin de pouvoir accéder au travail. C'est vrai qu'en tant que ville-centre, on a un rôle et une responsabilité particulière, et c'est effectivement ici qu'on va trouver tous les éléments qui peuvent être liés à la Communauté de communes. Et le Bourg-Centre durable, c'est vraiment des actions qui visent à inscrire de manière un peu transversale toutes les actions communales dans un cadre de prise en compte de l'environnement, avec les énergies renouvelables, avec des projets bien actés de rénovation énergétique, on les a votés ici, et avec tout ce qui va être lié à la révision du plan local d'urbanisme et à une approche de valorisation des paysages et de l'urbanisme. Vous aviez dans le document un ensemble d'éléments complémentaires, et notamment ce contrat en lui-même, avec les fiches détaillées et un certain nombre de détails sur l'engagement financier. J'anticipe la question avant qu'elle soit posée, ce sera beaucoup plus simple. Sur ces engagements il y a, à la demande de la Région, un programme pluriannuel. Un programme pluriannuel qui, effectivement, porte jusqu'en 2028. Je ne vais apprendre à personne qu'il y a des élections en 2026, et qu'on nous

demande de faire un programme jusqu'en 2028, parce que ce sont les échéances régionales et que la Région fonctionne de manière contractuelle sur cette période. Pour autant il peut y avoir, lors de la Convention des avenants, les projets qui ont été bien scindés. Vous les avez vus, sur 2022, 2023, 2024, ce sont des projets qui correspondent à des perspectives quand même proches. Sur le moyen terme, on s'est arrêté à 2026, et le long terme, 2027, 2028, ça permet quand même d'avoir au moins un visuel sur un petit peu l'étalement de certains projets, parce qu'il y a des projets qui demandent du temps, demandent du temps d'études, demandent du temps de financement, et dont on pense que quand même, raisonnablement, puisqu'ils étaient dans le programme de tout le monde, je prends l'exemple de la Passerelle, ça fait partie des choses qui, quelle que soit la municipalité suivante, continueront. Et donc on a inscrit un certain nombre de ces éléments dans ce projet à long terme. Ce sont des engagements qui peuvent être revus, y compris au niveau des estimations financières, parce qu'à ce stade, certaines estimations ne font pas l'objet encore d'études de maîtrise d'œuvre. C'est en permanence qu'avec la Région, ce contrat vit à bien accompagner, puisque la Région a des chargés de missions spécifiques qui viennent régulièrement en réunion et nous accompagnent sur l'ajustement permanent du programme, y compris jusque dans le contenu, puisque toutes les fiches ont été retravaillées entre les services de la Région, du Département, de la Communauté commune et de la commune pour correspondre le mieux possible à la réalité. Voilà en substance, ce que je pouvais en dire. Vous avez des questions ?

Monsieur SCAPIN

J'ai une question concernant le contrat, je ne comprends pas trop ce que ça veut dire. Par exemple, sur la première ligne : réaliser un plan guide, en 2022, en 2023, il y a un symbole avec une flèche blanche dans un rond noir, qu'est-ce que ça veut dire ce symbole ? Sur la ligne en dessous, il y a ce qui ressemblerait à une horloge pour la ligne un, deux. Que veulent dire ces symboles ?

Madame HOAREAU

C'est vrai qu'entre les services de la Région et les nôtres, au niveau de la symbolique, il y a quand même une définition sur laquelle ils se sont mis d'accord, c'est qu'on a certains projets qui sont déjà assez fortement engagés en termes d'engagement contractuel, et notamment de délibération ou de plan de financement. Si je prends ton exemple du plan guide, le plan guide est aujourd'hui en cours d'élaboration, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure. On a un bureau d'études, il est contractualisé, et donc effectivement, la démarche, on sait que sur 2022-2023, elle est en cours, d'où la flèche.

Monsieur SCAPIN

D'accord. Donc en cours.

Madame HOAREAU

Voilà. Ou qui sera réalisée, parce que 2027-2028, par anticipation, on n'est pas en train de réaliser. Par exemple sur la passerelle, ce que veut dire les petites horloges, c'est que dans ce temps, le projet n'est pas encore forcément passé en maîtrise d'œuvre et qui va passer en exécution dans la phase 2027-2028. Quand il y a une horloge, c'est que soit ce projet est un peu décalé dans le temps, soit ce projet nécessite des approfondissements, c'est le cas de la passerelle au stade AMO, avant de pouvoir engager concrètement par exemple une maîtrise d'œuvre opérationnelle ou des travaux.

Monsieur SCAPIN

OK. Ensuite, j'ai une question financière, c'est : à combien s'élève ce contrat sur les années à venir pour la commune ?

Madame HOARAU

Financier, pas financier. En termes de chiffre, aujourd'hui, il a rapproché aux éléments qui sont portés dans la prospective. Il n'y a pas aujourd'hui, sur ces coûts, de prise en compte des subventions, puisque les subventions, vous le savez, elles sont effectives à partir du moment où on a reçu la notification. Donc, on ne peut être là que sur le coût, entre guillemets, brut sur une période qui va de 2022 à 2028, de six ans, et qui est, je crois, autour de 12, il me semble, ou 15 millions d'euros sur cette période. C'est hors financement, hors subvention.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, presque 16.

Madame CAVALIERI D'ORO

Moi, je voudrais poser une question. Je ne l'ai pas posée hier parce que je pense que ce n'était pas l'endroit.

Monsieur le Maire

Si, tout à fait. C'était l'endroit.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous ne savez pas ce que je vais poser comme question.

Monsieur le Maire

Mais c'était le même endroit hier. C'était le même document qu'on a regardé.

Madame CAVALIERI D'ORO

Non, mais ça, je sais tout à fait, mais c'était plus dans le détail de ce document.

Monsieur le Maire

Donc hier, c'était à la Communauté de Communes, parce que la Communauté de Communes, CCBA, est aussi partie prenante dans ce contrat.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, OK. Donc, je continue. J'ai vu que vous aviez embauché cet été par le biais d'ARPA un éducateur de rue. C'est écrit, je l'ai lu. Là, je vois qu'il y a un coût d'estimation. On n'a jamais entendu parler de ça avant. C'est écrit ou alors vous l'avez mal écrit. Ce n'est pas de ma faute. C'est pour ça que je n'en ai pas parlé hier, parce que j'estime que ce n'était pas le lieu. Excusez-moi. Ça concerne plus spécifiquement Auterive. Donc là, je vois qu'il y a un contrat...

Monsieur le Maire

C'est une prestation qui nous est rendue dans le cadre du CLSPD, par ARPADE

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, mais on la paye, cette prestation. Combien elle coûte ?

Non, parce que là, il y a écrit 55 000 euros.

Monsieur le Maire

55 000 euros, ça serait si le poste était à temps complet. Là, ce n'est pas le cas.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est écrit quand même.

Madame HOAREAU

Qu'on soit bien clairs, parce que moi, j'aime bien quand même qu'on parle des choses. Donc on va aller à la fiche projet 1.4.2. Dans cette fiche, on parle... 1.4.2, Madame Cavaliéri.

Je vous engage à faire le distinguo, quand on évoque, entre les coûts estimatifs et les coûts réels. La première intervention d'ARPAD qui a eu lieu, notamment aidée par le FIPD et dans le cadre du CLSPD, est reprise dans ce document Bourg-Centre, puisque, je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure, mais de premier axe, c'est la question de la stratégie de prévention de lutte contre les incivilités à travers le CLSPD. Je comprends que dans ce contrat, ce qui est peut-être compliqué, et moi, je l'ai dit à la Région, c'est que le contrat reprend tous les coûts, même ceux qui ne sont pas aidés ou financés par la Région directement. Donc, il peut y avoir d'autres financeurs et c'est le cas notamment des actions du CLSPD. Les services ne l'ont pas forcément répertorié parce que le but, ce n'est pas d'établir, je le redis, le montant des subventions, c'est bien d'établir le plan d'action, chaque subvention étant votée au fur et à mesure. Effectivement, dans cette fiche, il est fait mention, sur 2022, 2023, 2024, d'interventions en milieu ouvert sur le Mont Fourcat depuis l'été 2022, d'interventions d'un éducateur spécialisé à l'été 2023. Donc ça, c'est réalisé, c'est l'intervention dont on vient de parler. Et au-dessus, un coût estimatif, mais qui n'est qu'un coût maximum et qui ne veut pas dire qu'on a embauché quelqu'un pour 55 000 euros par an. En 2023, on a payé une intervention de 9 000 euros. Si, vous l'avez dit tout à l'heure.

Madame CAVALIERI D'ORO

J'ai dit coût estimatif, 55 000 euros par an. Je lis ce qui est écrit.

Madame HOAREAU

Exactement, ce sont des enveloppes. Et de toute façon, vous avez à chaque fois, on parle de ces éléments en conseil, il faut quand même bien faire le distinguo. Ce n'est pas un contrat de financement, le contrat Bourg-Centre, c'est un contrat de partenariat. Ça veut dire, et c'est essentiel, que la Région, le Département, la communauté de Communes et la Commune, et c'est peut-être en ce point que ça aurait été intéressant que vous interveniez hier en conseil communautaire et que vous posiez la question, parce que monsieur le maire le disait, la communauté de Communes est un partenaire.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je le sais. Vous n'allez pas faire la leçon.

Madame HOAREAU

Je ne vous fais pas la leçon, mais je rappelle, parce que c'est quand même important. Désolée si ça vous ennuie, ça intéresse peut-être certaines personnes qui regardent.

Madame CAVALIERI D'ORO

Qui ne savent pas.

Madame HOAREAU

Qui ne savent pas et qui ont besoin de savoir. Peut-être que ça vous ennuie, mais pas les autres. Toutes ces actions sont partenariales et ça veut dire qu'aujourd'hui, si on parle sur une dimension, je veux bien qu'on parle tout le temps de finances, j'aime bien parler de finances à des moments et notamment en d'autres lieux. Mais il y a aussi des questions de vision de la ville et de stratégie, et c'est en ça que c'est important de débattre aujourd'hui. Est-ce qu'aujourd'hui, dans le cadre du contrat Bourg-Centre, on se met d'accord ou en tout cas on valide les grandes orientations et les projets qui ont été mis en évidence, sachant qu'un projet nouveau qui arriverait, et ça a été le cas sur la première version du contrat, ferait l'objet d'un réexamen, d'une discussion avec la Région. Ce qui est le plus intéressant pour nos concitoyens, c'est de se dire : est-ce que ces trois grands axes d'intervention, on les partage ? On les a partagés pendant un temps, puisque ça n'a pas changé depuis. Ensuite, vous pourrez discuter des questions de financement et de subvention quand on aura les montants des aides et quand on sera à phase opérationnelle. Mais je pense qu'à l'intérieur, et on le verra quand on parlera de tout ce qui est circulation, aménagement urbain, des choses qui sont attendues par les Auterivains sur lesquelles les commissions extramunicipales avec des gens qui ne sont pas du tout élus, qui sont des citoyens, se sont impliqués. On a quand même dans ce contrat des ambitions importantes pour la ville. Et faire de la politique, c'est aussi porter une vision et une ambition pour la ville et ce contrat retranscrit, j'anticipe un peu, effectivement notre vision du développement et de l'avenir de la ville jusqu'en 2026, au-delà parce qu'on était obligés de le faire dans le cas du contrat. Mais en tout cas, c'est cette vision qu'on porte dans nos actions.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je pense que vous n'avez pas très bien compris ou peut-être me suis-je mal expliquée aussi, c'est fort possible. Moi, je suis quand même un peu surprise de l'absence totale de transparence qui règne. C'est-à-dire qu'on a besoin d'attendre ça pour savoir que cet été, alors qu'on fait partie tous les deux d'ailleurs du CLSPD, que vous avez mis en place un éducateur de rue. Je trouve qu'il y a quand même...

Monsieur le Maire

On n'a pas mis en place un éducateur de rue.

Madame CAVALIERI D'ORO

Mais c'est écrit. Je vais vous le rechercher.

Monsieur le Maire

On s'est fait aider par ARPADE sur des formations.

Madame CAVALIERI D'ORO

Mais oui, alors ne le mettez pas. Puisqu'après, quand on détaille, ça vous agace. Ça vous agace quand on pinaille dessus, mais bon, je trouve que c'est quand même... On est conseiller municipal, je ne sais pas de quoi d'ailleurs, parce qu'on est toujours au courant de tout a

posteriori. Je pense que les gens dans la rue en connaissent plus que nous d'ailleurs. C'est mon opinion, je ne demande à personne de la partager. Le principal c'est que ça soit la mienne et que moi, je la partage.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, au niveau des déplacements, on ne parle pas des difficultés déjà de circulation dans Auterive. On parle d'un projet de passerelle, très bien, une étude qui nous coûte un million, ça fait un peu cher. Ensuite, requalification des axes majeurs.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas l'étude, c'est les travaux après l'étude.

Monsieur OLIVEIRA

Réaliser un plan guide, étude urbaine, un million.

Monsieur le Maire

Pour l'instant, on a un cabinet qui effectivement nous aide pour en particulier la circulation dans Auterive. Ce cabinet est arrivé à des conclusions qu'on va adopter prochainement. Il y aura d'abord une réunion de la commission extramunicipale sur la circulation qui va en parler. Ensuite, ça sera vu en conseil municipal avant que l'action soit mise en place, j'espère, au premier trimestre 2024. Pour l'instant, notre dépense est de 60 000 euros pour l'étude.

Madame HOAREAU

Je vous ramène encore une fois aux détails des fiches. Je suis désolée, je suis un peu obsessionnelle, mais le travail que ça a demandé à nos services en lien avec la Région et le Département est un travail important. C'est l'opération, 1 060 000. Si vous prenez la fiche détaillée, page 20, vous avez un coût estimatif de 60 000 euros qui est la partie de l'étude urbaine globale. Donc ce n'est absolument pas un million d'euros. Les un million d'euros, c'est parce qu'on avait mis dans cette étude une tranche optionnelle qui portait sur des travaux d'aménagement. Page 20, monsieur Oliveira.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, mais moi, je vous parle justement en page 20, je n'ai que des pages impaires.

Madame HOAREAU

En électronique, vous les auriez. Je suis désolée. Ça économise des arbres en plus.

Madame CAVALIERI D'ORO

On en dépense des arbres pour d'autres choses.

Madame HOAREAU

Oui, mais en tout cas, je vous dis dans le détail, vous le vérifierez dans le document électrique, c'est que le coût estimatif, c'est 60 000 euros pour l'étude urbaine globale, un million d'euros de coût de tranche optionnelle, travaux d'aménagement, tranche optionnelle qui, si vous suivez les conseils, puisque vous les suivez attentivement, n'a pas été engagée, mais était prévue dans le marché. Ce n'est pas un million d'euros pour les études, c'est un million d'euros de travaux. C'est une tranche optionnelle de maîtrise d'œuvres. Ce sont des travaux

d'aménagement. Mais ce document, il vit. Au fur et à mesure, on le réalise. Parce que le temps de réalisation, le temps de le passer dans les différents comités de pilotage des différentes commissions, etc., il y a déjà des choses qui, en termes de chiffres, doivent se recalculer. Aujourd'hui, on ne sera certainement pas sur ce montant d'un million d'euros sur 2020-2023. Ça va probablement se décaler. Les premiers aménagements qu'on va proposer sont dans une enveloppe de 100 000 euros, dont une partie sur le pôle routier. Puisque ce travail a été fait, je répète, en commission extramunicipale, et que ce qu'on a convenu avec les participants, c'est qu'aujourd'hui, ce qui serait intéressant, c'est qu'assez rapidement, en début 2024, et c'est ce qu'on présentera prochainement en conseil, on puisse mettre en œuvre des mesures qui soient, entre guillemets, provisoires, qui permettent d'avoir un temps d'observation, de comment ça se passe et de pouvoir éventuellement faire des ajustements avant de passer à des travaux plus conséquents. Vous le savez, les travaux de voirie, c'est très, très coûteux. Donc on voudrait quand même qu'au préalable, avant d'engager ces gros travaux, les principes d'organisation soient eux-mêmes déjà discutés et validés. Donc ça, ça sera sur le premier semestre 2024.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, je vous comprends bien. Mais je pense que les Auterivains, ce qu'ils aimeraient entendre surtout, est-ce qu'il y aura une déviation d'Auterive pour éviter que tous ces poids lourds nous empoisonnent le centre-ville, des choses concrètes comme ça. Parce que si c'est juste pour mettre un sens interdit à une rue et passer dans une autre, ça ne résout pas le problème, et ce n'est pas avec la passerelle et les trois vélos qui vont y passer dessus qu'on va régler le problème de circulation.

Madame HOAREAU

Je pense que vous pourriez respecter un tout petit peu les opinions notamment d'autres personnes. C'est votre opinion. Peut-être que votre lieu de résidence fait que vous ayez cette opinion-là des déplacements en centre-ville. Si vous venez participer ou si vous marchez sur la passerelle les jours où il y a beaucoup de circulation, beaucoup d'activités sur le pont actuel, vous vous rendez compte de la dangerosité. Il y a quand même eu un mort il y a quelques années sur ce pont.

Monsieur OLIVEIRA

Je le sais.

Madame HOAREAU

Je vous rappelle quand même juste que la question de la compétence de déviation n'est pas une compétence communale. Donc il y a eu une annonce il y a quelques mois de redémarrage d'une étude, non pas sur la déviation de la RD-820, mais de la 622 qui va être engagée conjointement par l'État et le Département, pour voir comment pouvait être améliorée cette transversale qui est celle qu'empruntent les poids lourds, parce que le premier problème quand même reste les poids lourds qui empêchent des aménagements pérennes. Sur la déviation de la RD-620, à ce jour, il n'y a pas de projet, il n'y a pas aujourd'hui aussi des questions foncières qui peuvent se poser. Mais ce n'est en tout cas pas inscrit ni dans les projets du Département ni dans les projets de la Région. Si vous souhaitez le signaler, il faut peut-être le faire remonter, mais ce sont des projets qui sont hors de compétence. Là, effectivement, on parle des réalisations. Désolée, nous, on aimerait bien avoir 50 millions ou

100 millions d'euros à dépenser en investissement. Malheureusement, on ne vous propose aucun à terme pour la circulation, mais parce qu'on fait en fonction de nos finances. Moi, je pense quand même que pour les habitants, résoudre les problèmes de circulation au centre-ville, ce n'est pas juste un truc anecdotique.

Monsieur OLIVEIRA

Je sais que ce n'est pas anecdotique.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas anecdotique, mais on peut toujours essayer de dire qu'il y aura une déviation, qu'il y aura un deuxième pont, mais ça ne dépend pas de nous. Peut-être en 2040, effectivement, la 622 sera déviée, peut-être qu'il y aura un deuxième pont. Pour l'instant, il faut se contenter de ce qu'il nous est possible de faire et déjà améliorer dans les sens de circulation. On s'y attache avec l'étude qui nous a été donnée et vous verrez qu'il y aura des améliorations en 2024 sur la circulation dans Auterive.

Monsieur SCAPIN

J'entends ce que vous dites, Monsieur le Maire.

Effectivement, il y a des orientations stratégiques à prendre et je suis d'accord avec vous, c'est la base de la construction de la ville et je trouve que c'est une bonne chose que de commencer par se poser, réfléchir plutôt que d'agir au coup par coup et de faire et défaire, finalement. Après, concernant les compétences, comme vous l'avez dit en présentation, ce document est travaillé avec la communauté de communes, le Département et la Région. Je ne vais pas pinailler là-dessus, mais pourquoi une déviation ne pourrait pas être mentionnée dans le contrat alors qu'on marque qu'il y a le nouveau lycée qui est de la compétence de la Région. C'est juste une observation.

Monsieur le Maire

Non, mais le nouveau lycée, c'est quelque chose qui est acquis. Je ne peux pas parler de ce que va faire la Région. C'est le Département. Les RD820, RD622, D, c'est le Département.

Madame CAVALIERI D'ORO

J'ai une question. Ça fait quand même un moment que je lève la main. Je voulais savoir, cette commission extramunicipale est pilotée par le cabinet que vous avez recruté ?

Monsieur le Maire

Elle est pilotée par les élus

Madame HOAREAU

Elle est pilotée depuis 2018. On espère que quand même vous en avez connaissance parce qu'on a fait des appels à candidatures en 2019. On a refait un appel à candidatures après le Covid. Il y en a eu notamment dans le magazine, vous savez, des petits bulletins à remplir si on veut participer à cette commission, complètement ouverte à tous. Elle se réunit depuis cette phase. C'est elle notamment qui avait proposé un document que nous avons validé dans ce conseil qui était le schéma cyclable que Patrice Scapin a cité l'autre jour lors du dernier conseil, dans lequel effectivement on réfléchissait sur la stratégie et venir s'inscrire les éléments cyclables. Donc, elle est totalement ouverte. On est aujourd'hui, selon les réunions.

On a démarré, je parle sous le contrôle de mes collègues, puisqu'elle est animée par moi-même, par Pascal Tatibouet et Patrick Castro sur nos compétences respectives puisque urbanisme, développement durable et aménagement. Et on varie entre, je dirais, une dizaine, une quinzaine et plus d'une trentaine. On a eu plusieurs fonctionnements par thématique au début. Et là, on est aujourd'hui mobilisés dans cette commission sur vraiment cette étude urbaine qui avait été vraiment aussi un projet issu des travaux de l'École d'Architecture. Je disais, ces actions, cette réflexion, c'est un long cours. Pour ceux qui ne sont pas habitués au projet public, c'est vrai que ça semble toujours très long de faire des choses. Mais on a pu, grâce à ces contrats, être notamment très bien financés sur cette étude, on l'avait votée en conseil, et sur l'accompagnement qui est fait aussi par les chargés de mission, Petites villes de demain et redynamisation du centre-ville. Ça vaut le coup parce qu'en termes de financement, derrière, je sais que les études, ce n'est pas les travaux, mais si on a des études de qualité au préalable, on peut faire quand même des choses cohérentes. Et je pense que vous verrez, puisqu'on fera une réunion d'informations publiques sur ces dispositions après l'avoir passé à la fois en commission et en conseil. Donc vous aurez vraiment des détails prochainement.

Monsieur GALLET

Il est précisé dans le document que le présent contrat s'inscrit en cohérence avec le SRADDET. Donc il n'est pas précisé, à l'inverse, qu'il s'inscrit en cohérence avec les documents d'urbanisme du PETR. Il est encore moins précisé que ce contrat s'inscrit en cohérence avec les documents d'urbanisme de la Commune de Auterive.

Monsieur le Maire

C'est quoi les documents d'urbanisme du PETR, Monsieur Gallet ? C'est quoi les documents d'urbanisme du PETR ?

Monsieur GALLET

Je m'aperçois qu'en 3.2.1...

Monsieur le Maire

Parce que quand vous parlez du SRADDET, d'accord, il y a le SRADET et le SCOT, mais c'est tout. Il n'y a pas de document d'urbanisme du PETR.

Madame HOAREAU

Et je m'insurge en faux puisque page deux, vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional d'Occitanie approuvant le contrat territorial d'Occitanie du PETR, Pays Sud Toulousain. Le PETR est en logo sur la page de garde, il est effectivement partenaire dans ce dossier. Il fait partie du comité de pilotage et est d'ailleurs cité au début, et ce n'est pas du moindre, en tant que signataire par le biais de son président.

Monsieur GALLET

Je peux parler ? Je peux poser ma question sans être coupé à la moitié ? Je n'ai pas terminé la question. Est-ce que vous m'autorisez à parler, à poser ma question et à avoir la correction de m'écouter jusqu'à la fin ? Est-ce que c'est possible ou pas ?

Monsieur le Maire

Allez-y.

Monsieur GALLET

Merci. Je reprends. Il est précisé dans le document que le contrat s'inscrit en cohérence avec le SRADET.

Monsieur le Maire

Il n'est pas encore fait, le SRADET, vous le savez, il est en révision là. Le SCOT est en révision, le SRADET aussi.

Monsieur GALLET

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du Conseil Régional d'Occitanie du 30 juin 2022, relative à l'adoption du SRADET. C'est vous qui l'écrivez.

Monsieur le Maire

Le SRADET est en discussion encore.

Monsieur GALLET

Vous écrivez qu'il est approuvé.

Monsieur le Maire

Il y a une révision du SCoT à ce moment qui se fait au pays.

Monsieur GALLET

Eh bien, dans ce cas-là, il ne faut pas écrire ça. Parce qu'effectivement, moi, le SRADET en commission SMEAT sur le SCoT central, on pose des questions à la Région, avec Toulouse Métropole, on n'arrive pas trop à avoir des réponses, mais vous écrivez. Je reprends ma question. Il est précisé dans le document que le contrat s'inscrit en cohérence avec le SRADET. À l'inverse, je n'ai pas su lire dans le document qu'il était en cohérence avec les documents d'urbanisme du PETR. Je n'ai pas su lire non plus qu'il était en cohérence avec les documents d'urbanisme, à savoir le PLU de la Commune de Auterive. Et, je poursuis ma question, lorsque je lis en 3.2 du contrat territorial d'Occitanie, 3.2.1, il est porté de réviser le PLU avec une approche environnementale de l'urbanisme. Est-ce que ça voudrait dire, et c'est là ma question, que le contrat n'est pas cohérent avec le PLU de la commune d'Auterive. C'est tout, c'est ma seule question.

Monsieur le Maire

Le PLU va être révisé, il y aura une adaptation, Monsieur Gallet.

Monsieur GALLET

Ça veut dire que le contrat ne serait pas, c'est ma question, en cohérence avec le PLU d'Auterive, vu qu'on révisé en matière environnementale

Monsieur le Maire

Il y aura une cohérence avec le PLU actuel quand celui-ci sera révisé, il y aura des adaptations.

Monsieur GALLET

Je n'ai pas eu la réponse à la question, mais ce n'est pas grave.

Madame HOAREAU

Vous avez terminé votre question, je peux vous répondre ?

Monsieur GALLET

Vous pouvez.

Madame HOAREAU

Je le faisais en vous répondant court de la même façon que vous le faites parfois lors de nos interventions. Nous aurons bien compris, nous répondrons enfin, mais ça permettait dans le débat de ne pas revenir sur les différents éléments au fur et à mesure. Mais puisqu'il faut le faire, je le fais. Sur la question des documents, je vois que vous êtes sur une bataille juridico-juridique, pas de souci pour ça, mais le document que nous avons n'est pas un document d'urbanisme. On est bien d'accord. Il ne s'impose pas en termes d'urbanisme à la Commune. Il n'y a pas de notion aujourd'hui de lien avec ce contrat. Non, je ne vous ai pas interrompu, vous me laissez terminer. Quand vous citez la fiche action, c'est que la fiche action de réviser le PLU dans une approche environnementale de l'urbanisme s'inscrit comme projet de la Ville dans un des axes que nous avons évoqués tout à l'heure. C'est à ce titre que le PLU est mentionné dans une affiche action, non pas pour dire qu'on n'est pas compatible aujourd'hui, il n'y a pas de notion, nous sommes sur un contrat dans lequel chacun tient ses engagements. Mais cette approche environnementale de l'urbanisme fait que, dans le cadre de l'orientation sur le développement durable, nous pourrions avoir des appuis techniques ou des appuis financiers pour réaliser ce PLU. Ça veut dire que dans les comités de pilotage, nous invitons effectivement la Région, le Département, tous les partenaires, le PETR, etc., à venir y participer. Quant au document d'urbanisme du PETR, je rappelle qu'il n'y en a pas. Si vous voulez parler du SCoT, ce n'est pas le SCoT du PETR, c'est le SCoT des trois Communautés de communes et on a effectivement délégué la compétence d'élaboration de ce schéma de cohérence territoriale actuellement en révision. Mais il n'y a pas non plus dans le document Bourg-Centre de questions de cohérence. Bien que, si cela n'est pas marqué parce que tout n'est pas dans les lignes, les actions qui sont menées sont totalement compatibles et en cohérence avec nos documents d'urbanisme actuels. Elles nécessiteront, peut-être pour certaines, d'être revues, mais aujourd'hui les actions portées n'ont pas généré d'évolution dans les documents d'urbanisme. Enfin, peut-être une, on va reparler du lycée. Quand nous avons dû mettre en place le projet du lycée, nous avons fait une révision allégée que nous avons présentée dans ce conseil. Je crois que le plus intéressant, au-delà de ces questions juridiques, c'est que les partenaires signataires qui s'engagent chacun dans leurs compétences, ce soit bien la Ville, la Communauté de communes, le PETR, le Département de la Haute-Garonne, la région d'Occitanie, ce sont les cosignataires, mais nous avons aussi les appuis des différents établissements, l'EPFL, l'ARAC, etc. C'est ça qui est réellement important.

Monsieur GALLET

Ce n'était pas du tout une question d'ordre juridique. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le contrat Bourg-Centre d'Occitanie, de dire que le document a été transmis aux différents partenaires, Région, Département, de préciser que le contrat s'inscrit en cohérence avec le SRADDET. Pourquoi vous écrivez ça ? Vous tenez des propos et vous écrivez le contraire. S'il s'inscrit en cohérence, ça veut dire qu'il y a un lien direct entre les documents du SRADDET de la Région et donc il faut citer également les autres, ou alors ne pas citer que le contrat s'inscrit en cohérence avec le SRADDET. Pourquoi écrire ça ?

Monsieur le Maire

C'est un contrat avec la Région, vous le comprenez, quand même ?

Monsieur GALLET

Oui, mais dans ce cas-là, on précise si le contrat est en cohérence avec les autres documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire

Les autres sont signataires.

Monsieur GALLET

Ce n'était pas une question juridique, mais une simple question sur laquelle malheureusement, on s'emporte, alors que je pose une question qui est basique. Vous écrivez qu'il y a une cohérence avec le SRADDET, pourquoi n'écrivez-vous pas qu'il y a une cohérence avec le PETR et le PLU ? Voilà, c'était tout. La question était on ne peut plus simple.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je fais comme hier, je n'ai pas voté, je n'ai pas pris part au vote. Comme je l'ai expliqué hier, je suis tout à fait favorable à ce contrat Bourg-Centre. Toutefois, je ne partage pas certaines orientations que vous prenez. Dans ces conditions, je ne participe pas au vote6 Modification des tarifs marchés

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **APPROUVE** le contrat « Bourg-Centre Occitanie 2^{ème} génération » pour la période 2022-2028 tel que présenté ;
- **DIT** que le document a été transmis aux différents partenaires : la Région, le Département de la Haute-Garonne, le PETR Pays Sud Toulousain, la Communauté de Commune du bassin Auterivain ;
- **PRECISE** que le présent contrat s'inscrit en cohérence avec le CTO 2022-2028, le CPER 2021-2027, le SRADDET-Occitanie 2040 et le CRTE 2021-2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

ABSTENTION : 1 (Mr OLIVEIRA)

Mme CAVALIERI D'ORO ne prend pas part au vote

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-6/2023 Modification des tarifs des emplacements des commerçants non sédentaires des marchés de plein vent

RAPPORTEUR : Mme DUPRAT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs pour les emplacements des commerçants non sédentaires relatifs aux marchés de plein vent qui ont été préalablement débattu en Comité des marchés de plein vent.

Tarifs des droits de places en euros TTC :

Désignation	Unité	Tarif
Emplacement commerçants abonnés	Le m ²	0.20
Emplacements commerçants non abonnés (de 1 à 5m ²)	Minimum de perception/ jour	6.00
Mètre carré supplémentaire commerçants non abonnés	Le m ²	0.30
Démonstrateur, posticheur (maximum 5m ²)	Forfait par jour	20.00
Camion, camionnette, fourgon utilitaire (sauf camion magasin ou camion vitrine déjà comptabilisé dans l'emplacement)	Forfait par jour	3.50
Voiture	Forfait par jour	1.80
Electricité petite consommation (balance, leds)	Forfait par jour	0.50
Electricité grosse consommation (chaud, froid)	Forfait par jour	2.00
Gros manège Forain	Forfait durée manifestation	195.00
Manège enfantin Forain	Forfait durée manifestation	95.00
Boutique foraine jusqu'à 2m de profondeur	Le mètre linéaire par jour	4.80
Boutique foraine au-delà 2m de profondeur	Le mètre linéaire par jour	6.40
Cirque, spectacles divers	Le m ² par jour de représentation	0.35

Conditions d'application des tarifs :

Les surfaces sont mesurées comme suit :

- Camions magasin et remorque : surface couverte moins la surface de l'auvent dans le cas où la marchandise n'y est pas suspendue.
- Barnums et parapluie forains : surface couverte par la totalité de l'installation.

Madame DUPRAT

Je vais juste vous faire un petit rappel. Lors du Comité des marchés du 4 novembre 2022, il avait été décidé à l'unanimité de revoir les tarifs afin d'avoir une différence plus significative entre les abonnés et les volants sur le marché de Plein vent. Ce même jour, nous étions également convenus de mesurer les emplacements puisque ça n'avait pas été fait depuis très longtemps, de faire des mesures en mètres carrés, ce qui a été fait par la société Fréry. On a délibéré le 30 novembre 2022 et les tarifs étaient applicables au 1er janvier 2023. Parallèlement, la société Fréry a revu les métrages afin d'être au plus près de la réalité. Mais il y a eu quelques remontées de commerçants qui n'étaient pas d'accord. Donc, on a eu des réadaptations régulières. De toute façon, ces mesures ont entraîné quand même des modifications conséquentes pour certains des marchands. Les représentants des marchands m'ont demandé de réunir à nouveau un comité et de faire calculer à la société Fréry différentes propositions de façon à rendre les tarifs plus accessibles, on va dire. La société Fréry a préparé à notre demande les propositions et nous a proposé deux façons de calculer les emplacements. On est toujours au mètre carré, mais comme vous le savez, la dernière fois, nous avons voté un tarif avec une partie fixe. C'est-à-dire que dès le premier mètre, vous payez pour un emplacement, que vous ayez un mètre ou cinq mètres carrés, un forfait qui était à l'époque de six euros. Les abonnés ont estimé que pour les marchands qui avaient très peu de mètres carrés, notamment les petits producteurs, ça faisait un tarif plutôt excessif à l'année. Lors de notre dernier comité, il a été décidé d'enlever cette partie fixe, ce minimum de perception, à tous les emplacements de commerçants abonnés. Ça va dans le sens de notre comité précédent où on souhaitait une différence entre les abonnés et les volants, et ça va aussi dans le sens du soutien que l'on veut avoir pour les petits producteurs et qui est dans notre politique. Donc, les nouveaux tarifs d'aujourd'hui ne sont pas modifiés, sauf sur ce minimum de perception pour les abonnés. Vous retrouvez tous les autres tarifs, sauf à la première ligne, Emplacement commerçant abonné, le mètre carré, à 0,20, au lieu de, minimum de perception, plus 0,20 le mètre carré. Ça fait quand même des différences conséquentes pour les petits producteurs et ça les favorise grandement. J'espère que vous approuverez ces nouveaux tarifs.

Monsieur le Maire

Dis que ça a été approuvé à l'unanimité par le comité.

Madame DUPRAT

Oui, ce qu'il faut dire, c'est vrai qu'il m'a été reproché d'être trop dirigiste, mais je vous assure que toutes les décisions sont prises en Comité des marchés, où tous les marchands ont des représentants qui n'ont pas plus de voix que moi, ni moins d'ailleurs. Chacun donne son avis, a le droit de présenter ses arguments, et à la fin, nous votons. Nous avons voté les anciens tarifs, cette fois-ci, nous avons à nouveau voté les nouveaux tarifs à l'unanimité. Vous avez des questions ?

Madame CAVALIERI D'ORO

Ma question était la suivante : je trouve que les forfaits sont trop bas pour les gros manèges

forains. En termes de durée de manifestation, je trouve que ce n'est pas assez haut. Je l'avais déjà dit à une certaine époque et je le maintiens.

Madame DUPRAT

J'entends tout à fait votre position, Madame Cavaliéri. Cela dit, vous faisiez partie du comité à l'époque, vous êtes sortie de ce comité pour différentes raisons, peu importe, mais je vous assure qu'à nouveau, nous avons revu tous ces tarifs, celui-là compris, et que ça a à nouveau été voté par le comité, qui a estimé que c'était un tarif qui était raisonnable.

Monsieur SCAPIN

J'ai une question concernant la concurrence avec les gens qui sont installés. Je ne parle pas du marché de plein vent, je parle des commerces voisins, des Auterivains, en fait. Est-ce que ça a été en considération ?

Madame DUPRAT

La concurrence fait partie du commerce, Monsieur Scapin. Cela dit, je voudrais que vous précisiez votre pensée. Vous trouvez que le fait que l'on baisse les tarifs favorise trop les marchands de plein vent par rapport aux commerçants, c'est ça ?

Monsieur SCAPIN

Je demande juste si l'équilibre avec les commerçants qui sont là toute la semaine et toute l'année a été pris en compte. C'est ma question. Par exemple, Rosa Negra qui est arrivée, a fait une belle manifestation et a donné de l'animation dans la Ville, combien s'est élevée la redevance d'occupation de domaine public pour cette manifestation ? Est-ce que c'est en cohérence avec ceux qui sont installés toute l'année ?

Monsieur le Maire

Rosa Negra, c'est différent du marché de Plein vent. Le marché de Plein vent amène beaucoup de monde sur Auterive, mais ça profite aussi aux autres commerçants. Rosa Negra, c'est un cas particulier. Je n'étais pas là pour Rosa Negra, donc je ne peux pas en parler.

Monsieur SCAPIN

Moi non plus, mais j'en parle. C'était bien, je n'en doute pas. Mais à combien s'est levée la redevance pour cette manifestation ?

Madame DUPRAT

C'est une manifestation comme on peut avoir un festival, un marché artisanal, etc. Je ne vois pas en quoi une manifestation peut concurrencer un commerce qui est là toute l'année. Généralement, les manifestations amènent du monde sur la Ville, ce qui profite à nos commerçants, de la même façon que le marché de plein vent, d'ailleurs, tous les vendredis. Ça amène de la population sur notre territoire, et la population du bassin auterivain en particulier, qui en profite pour faire ses courses dans nos commerces. Par ailleurs, on est attentif, quand la société Fréry et le Comité des marchés font le choix des nouveaux exposants, à ne pas avoir trop de concurrence entre eux et notre commerce de centre-ville. Toutes ces choses-là, on y est assez attentif. Après, pour ce qui est des animations, comme on a eu un marché italien, Rosa Negra, c'est de l'animation de ville. Vous pourriez me dire que le Comité des fêtes concurrence aussi les bars de la ville. Ça n'a rien à voir pour moi.

Monsieur SCAPIN

Je suis ravi de votre réponse. Comme quoi vous prenez en considération tout ça. C'est tout ce que je demande. Et je me pose plein de questions, notamment, on en parlera plus tard avec Monsieur Robin qui doit regarder sur son téléphone les documents du Conseil municipal, quand on parlera des déchets, tout ça est intéressant à évoquer.

Madame DUPRAT

Croyez bien qu'on y est attentif. Si on a créé un Comité des marchés, c'est justement pour avoir aussi le ressenti des marchands. Et de temps en temps, d'ailleurs, on peut faire venir un expert extérieur qui peut être un représentant. Je m'attache à ce que l'animatrice de centre-ville, lors de ces comités, puisse nous donner cette vision-là aussi : quels sont les sentiments des commerçants par rapport aux activités que l'on fait ? On va avoir une journée du commerce de proximité. Les commerçants de centre-ville apprécient le fait qu'on fasse également une animation cette semaine-là sur le marché, en disant que cette animation va amener du monde. Ce monde-là viendra dans nos commerces aussi. Toutes les animations vont se faire en partenariat et en corrélation, j'allais dire. On essaie, en tout cas, de faire au mieux. Après, on ne peut pas obliger la population à aller à tel endroit ou à tel autre.

Monsieur OLIVEIRA

Je voulais savoir si le forfait par jour pour les petites et grosses consommations s'applique à tous ?

Monsieur le Maire

Il s'applique à ceux qui sont branchés.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, je m'en doute. Mais ce que je veux dire par là, c'est qu'un gros manège de forains va consommer plus d'électricité qu'un camion.

Monsieur le Maire

Les tarifs concernent les commerçants ambulants du marché.

Monsieur OLIVEIRA

Pour les forains, c'est tout compris dans le truc ?

Monsieur GALLET

Oui. J'entends tout ce qui est dit, mais ce qui serait intéressant de savoir aussi, c'est qu'on est dans le cadre d'une délégation de service public. Vous avez eu une petite observation.

Madame DUPRAT

Je me rappelle de votre observation.

Monsieur GALLET

Une observation du Préfet. Le Préfet a écrit dans le sens qu'on n'avait pas tout à fait tort. Cela dit, on n'a pas été méchant. On aurait pu déférer devant le tribunal administratif, on ne l'a pas fait.

Monsieur le Maire
Vous auriez gagné quoi ?

Monsieur GALLET
Cela dit, qu'en pense le délégataire ? C'est ce qui est beaucoup plus important. Y a-t-il une incidence sur la redevance que va payer le délégataire à la Commune ? C'est quand même une question fondamentale.

Madame DUPRAT
Le délégataire est également présent au comité. Il est informé des modifications qui sont votées par le comité. Quand il est absent, de toute façon, il a le compte rendu. C'est lui qui nous a préparé les différents tarifs en faisant, bien entendu, une évaluation pour lui de la conséquence que ça aurait. Ça ne change rien à notre contrat initial, c'est-à-dire à ce qu'il va verser à la Commune.

Monsieur le Maire
Il est entendu dans notre contrat que s'il dépasse un certain montant, il doit nous reverser une somme supplémentaire.

Monsieur GALLET
Oui, d'accord, merci.

Si c'est à la baisse, il ne réduit pas.

(inaudible)

Monsieur le Maire
Parce que les forains ne payaient pas assez, on l'a compris.

Madame CAVALIERI D'ORO
Exactement. Je trouve que c'est inadmissible. C'est mon point de vue.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Approuve les tarifs pour les emplacements des commerçants non sédentaires relatifs aux marchés de plein vent qui ont été préalablement débattu en Comité des marchés de plein vent.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 1 (Mme CAVALIERI D'ORO)
ABSTENTION : 1 (Mr OLIVEIRA)
Délibération affichée et publiée le 25/09/2023
Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-7/2023 Demande de subvention auprès du département pour la construction d'un complexe sportif polyvalent (gymnase-salle polyvalente)

RAPPORTEUR : Mr le Maire

La commune d'Auterive a été choisie par la Région Occitanie pour accueillir un lycée. L'établissement devrait accueillir environ 1 200 élèves, en filières générales et professionnelles et son ouverture est programmée pour septembre 2025.

Dans ce cadre, un terrain a été sélectionné à Auterive en bordure de la RD 820 et du chemin de fer pour accueillir le futur lycée et des installations connexes. La collectivité, dans le cadre de ses engagements avec la région, souhaite construire un gymnase et une salle polyvalente, qui seront en lien avec le futur lycée, mais en dehors de son enceinte.

Ce « Complexe Polyvalent » aura vocation à répondre aux besoins des élèves du Lycée et également à l'ensemble des associations Auterivaines et plus particulièrement les associations sportives.

Des études de faisabilité et des scénarios de préprogrammation ont été réalisées. La collectivité a arrêté le choix d'un complexe regroupant une salle polyvalente et une salle multisports. Après l'identification des besoins du lycée et des associations sportives de la commune, il a été retenu de réaliser une salle multisports de type C (44,00 x 26,30 m) et une salle polyvalente de 300m².

A la suite de plusieurs phases de concertation, il a été décidé de réaliser un complexe polyvalent regroupant :

- 1 gymnase multisports de 44,00 m x 26,30 m (1 157 m²) - 9 m de hauteur, avec gradins ;
- 1 mur d'escalade extérieur ;
- 1 salle polyvalente de 300 m² divisible en deux espaces - 5 m de hauteur, avec office traiteur.

La qualité, l'exemplarité environnementale, et l'optimisation des coûts de fonctionnement constituent des enjeux et attentes fortes de la part de la commune. Ainsi, ce projet s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale, dont les objectifs et attendus en termes de niveau de performance seront définis dans un programme environnemental spécifique.

Le budget alloué aux travaux de construction confiés à l'équipe de conception pour le projet est de

3 900 000.00 € H.T, soit un montant total de l'opération estimé à **4 700 000 € HT**.

Le Conseil Départemental a validé le montant de l'opération au titre des programmations des Contrats de territoire, en quatre tranches financières pour un financement total de 1 200 000.00€. (ci-joint le plan de financement prévisionnel)

Monsieur SCAPIN

C'est bien 4 700 000 euros hors taxes ou TTC ? Parce que sur la même ligne, il est marqué 3 900 000 hors taxes.

Monsieur le Maire

C'est 3 900 000 euros de travaux et un montant d'opération de 4 700 000 euros. Dans l'opération, il n'y a pas que les travaux, il y a la maîtrise d'œuvre.

Monsieur SCAPIN

Dans le tableau, il est marqué 4 154 000 euros de travaux.

Et sur la délib, il est marqué 3 900 000 euros.

Monsieur le Maire

Alors, ça a été un raccrochage, ici. 4 154 000 euros, c'est ce qui se déduit de la proposition, pour l'instant, du maître d'œuvre. Notre demande à nous, c'est 3 900 000 euros. Si ça baisse, il y aura une dépense inférieure. En tout cas, sur ces 4 700 000 euros, nous comptons sur 300 000 euros de l'État, 1 500 000 euros de la Région, 200 000 euros du Département répartis sur quatre années. Il reste donc en autofinancement 2 700 000. Et j'espère pouvoir avoir deux DETR au lieu d'une, parce qu'on le représentera pour 2025 aussi, et avoir 300 000 euros de plus encore en subvention. Je ne suis pas encore sûr non plus du montant de la subvention de la Région. Par contre, pour le Département, on a négocié avec le Département en ventilant sur quatre années pour obtenir cette somme-là. Parce que le maximum pour lui, était de 300 000 euros par an. Il y a des questions ?

Monsieur OLIVEIRA

Pour l'autofinancement, c'est sur nos fonds propres ou on va faire un prêt ?

Monsieur le Maire

Pour l'instant, on a déjà fait un prêt d'un million. Vous vous en souvenez ?

Monsieur OLIVEIRA

Oui, mais c'est une estimation de ce que vous pensez avoir comme subvention. Mais si finalement il y a moins, il va falloir retrouver une autre source.

Monsieur le Maire

Ne parlons pas de malheur. D'autres questions ? Pour cette demande de subvention au prix du Département. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Même chose pour la demande pour la Région, c'est le même document. Il n'y a pas de question supplémentaire, je pense. Qui est pour cette demande auprès de la Région ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Monsieur OLIVEIRA

Vous pensez qu'ils donneront la réponse quand ? Que ce soit la Région ou le Département. Par rapport aux travaux, si on a prévu...

Monsieur le Maire

Je parlais presque de certitude pour la Région. On a la certitude d'avoir une subvention. Je ne connais pas encore le montant exact. On a mis 1,5 million, peut-être que 1,5 million, c'est le maximum qu'on puisse obtenir.

Monsieur OLIVEIRA

Ils répondent rapidement généralement ?

Monsieur le Maire

Non, ils ne répondent pas rapidement.

Monsieur SCAPIN

C'est quand même un comble que la Région ne réponde pas, alors que c'est elle qui est à l'origine de la construction de ce lycée. C'est elle qui aurait peut-être dû financer la totalité de l'opération.

Monsieur le Maire

Plaignez-vous à la Région.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, ainsi que de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au projet et toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

ABSTENTION : 2 (Mrs GALLET, SCAPIN)

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-8/2023 Demande de subvention auprès de la Région pour la construction d'un complexe sportif polyvalent (gymnase-salle polyvalente)

RAPPORTEUR : Mr le Maire

La commune d'Auterive a été choisie par la Région Occitanie pour accueillir un lycée. L'établissement devrait accueillir environ 1 200 élèves, en filières générales et professionnelles et son ouverture est programmée pour septembre 2025.

Dans ce cadre, un terrain a été sélectionné à Auterive en bordure de la RD 820 et du chemin de fer pour accueillir le futur lycée et des installations connexes. La collectivité, dans le cadre de ses engagements avec la région, souhaite construire un gymnase et une salle polyvalente, qui seront en lien avec le futur lycée, mais en dehors de son enceinte.

Ce « Complexe Polyvalent » aura vocation à répondre aux besoins des élèves du Lycée et également à l'ensemble des associations Auterivaines et plus particulièrement les associations sportives.

Des études de faisabilité et des scénarios de préprogrammation ont été réalisées. La collectivité a arrêté le choix d'un complexe regroupant une salle polyvalente et une salle multisports. Après l'identification des besoins du lycée et des associations sportives de la commune, il a été retenu de réaliser une salle multisports de type C (44,00 x 26,30 m) et une salle polyvalente de 300m2.

A la suite de plusieurs phases de concertation, il a été décidé de réaliser un complexe polyvalent regroupant :

- 1 gymnase multisports de 44,00 m x 26,30 m (1 157 m²) - 9 m de hauteur, avec gradins ;
- 1 mur d'escalade extérieur ;
- 1 salle polyvalente de 300 m² divisible en deux espaces - 5 m de hauteur, avec office traiteur.

La qualité, l'exemplarité environnementale, et l'optimisation des coûts de fonctionnement constituent des enjeux et attentes fortes de la part de la commune. Ainsi, ce projet s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale, dont les objectifs et attendus en termes de niveau de performance seront définis dans un programme environnemental spécifique.

Le budget alloué aux travaux de construction confiés à l'équipe de conception pour le projet est de

3 900 000.00 € H.T, soit un montant total de l'opération estimé à **4 700 000.00 € HT**.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la Région ainsi que de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au projet et toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

ABSTENTION : 2 (Mrs GALLET, SCAPIN)

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-9/2023 Autorisation vente maison dite Loumaing (place Maréchal Leclerc)

RAPPORTEUR : Mr le Maire

La commune d'Auterive a acquis le 16 août 2022 dans le cadre d'une procédure de bien sans maître une maison dite Loumaing située place du Maréchal Leclerc (parcelle cadastrale section BA numéro 190 d'une superficie de 82 M²) par acte signé chez Me BOYREAU pour le montant de 64 000€.

Descriptif : maison de centre bourg de 1850, d'une surface au sol de 82 m² sur 3 niveaux qui fait un total de 206 M² habitables, 40 M² de garage + un grenier.

Ladite maison a fait l'objet d'une évaluation par une agence qui estime le bien entre 110 000 € et 125 000 € qui tient compte de l'état vétuste de la maison et du marché immobilier actuel.

Le bien a été placé dans 3 agences immobilières et à la suite de plusieurs visites, une proposition sérieuse a été adressée via l'agence Stéphane Plaza d'Auterive. Il s'agit de la proposition d'achat de M. Julien DOUMENS, Ajusteur monteur chez Airbus.

L'offre totale est de 107 000 € décomposée comme suit 100 000 € pour la commune et 7 000 € pour l'agence. L'intéressé a un accord de principe de la banque.

L'offre prend en compte aussi l'état actuel du marché immobilier et la difficulté d'octroi des prêts bancaires pour les particuliers et plus précisément les primo accédants.

Monsieur le Maire

Ensuite, autorisation de vente à la maison dite Loumeng. Madame Loumeng, qui était décédée sans héritier, la maison était revenue à l'État qui nous l'avait vendue pour 64 000 euros. Nous avons eu une offre, dont on avait déjà parlé, à 110 000 euros, plus 7 000 euros pour l'agence, mais cette personne n'a pas obtenu son prêt. Donc cette offre a été annulée. Nous avons une nouvelle offre à 100 000 euros et cette personne-là a la certitude d'avoir son prêt. Il faut que vous m'autorisiez à signer pour cette vente.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous mettez que le bien a été placé dans trois agences immobilières. Elle a été placée au départ Stéphane Plaza, ça c'est votre chouchou, mais après elle a été placée, au lendemain du Conseil municipal où je vous avais demandé combien il y avait d'agences et j'avais téléphoné à une agence.

Monsieur le Maire

On l'a fait.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous l'avez fait, donc ce n'était pas dès le début qu'il l'a eu lui.

Monsieur le Maire

Il se trouve que cette agence-là avait déjà obtenu la première offre d'achat. Elle a aussi obtenu la deuxième. On n'a pas empêché les autres de nous donner une proposition supplémentaire, je vous assure.

Madame CAVALIERI D'ORO

Disons que vous l'aimez bien, Stéphane Plaza.

Monsieur SCAPIN

S'il vous plaît, Monsieur Le Maire. Je pense qu'il y a une coquille dans la délibération. Sur le premier paragraphe, il y a marqué : une maison d'une superficie de 82 mètres carrés. Et sur le deuxième, elle fait 206 mètres carrés.

Monsieur le Maire
Oui, c'est 82 mètres carrés au sol.

Monsieur SCAPIN
C'est le terrain, mais on parle d'une maison.

Monsieur le Maire
C'est sur trois niveaux.

Monsieur SCAPIN
Oui, j'ai bien compris que c'était sur trois niveaux, c'est pour ça qu'il y a la coquille. C'est-à-dire que ce n'est pas la parcelle qui fait 82 mètres carrés. C'est la parcelle qui fait 82 mètres carrés et pas la maison. Et il est écrit que c'était la maison qui faisait 82 mètres carrés. Ça, c'était juste une petite observation.

Monsieur le Maire
C'est peut-être la parenthèse qui était au mauvais endroit.

Madame HOAREAU
Il faut décaler la parenthèse après 82 mètres carrés.

Monsieur SCAPIN
Dans ce cas-là, on est d'accord. Ensuite, je voulais faire un petit rappel des faits concernant la gestion immobilière de la commune. Depuis qu'on est élus en 2020, on a donné un bail emphytéotique sur la maison Bronde qui se trouve dans le quartier Saint-Paul. J'écarte la maison Pince, qui est un projet un peu particulier, mais on a acheté le 7 et le 9 de la rue Charles de Gaulle pour éviter les marchands de sommeil sur le quartier.

Monsieur le Maire
Le 9 est aussi un cas particulier puisque c'est la Région qui l'a acheté pour nous.

Monsieur SCAPIN
Oui, mais le projet est différent. Le projet du 9 ressemble plus au projet du 7 que celui de la maison Pince, vous me l'accorderez. Et là, on a une maison qu'on a eue à un prix très intéressant et c'est une bonne opération financière pour la commune, mais on revend cette maison à un particulier. Ma question, est-ce que ce ne serait pas un marchand de sommeil qui profite de cette opération ?

Monsieur le Maire
Vous avez raison de poser la question.

Monsieur SCAPIN
Et quelle est la politique foncière de la ville ?

Monsieur le Maire
C'est un couple qui va venir et qui habitera là. On s'est interrogé sur le choix de l'acheteur.

Monsieur SCAPIN

D'accord. Peut-être que le 7 et le 9 auront la même issue, c'est-à-dire qu'ils seront revendus ?

Monsieur le Maire

C'est possible.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Approuve l'offre d'achat

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

ABSTENTION : 2 (Mr OLIVEIRA, Mme CAVALIERI D'ORO)

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-10/2023 Constat de la désaffectation et déclassement de la parcelle AM n°538 située route d'Espagne à Auterive (Ancienne gendarmerie nationale)

RAPPORTEUR : Mr le Maire

La commune d'Auterive est propriétaire d'un ensemble immobilier situé route d'Espagne constitué de locaux à usage de bureaux et de logements de fonction.

Cet ensemble était occupé par la gendarmerie nationale est relève donc à ce titre du régime de la domanialité publique. Aujourd'hui seuls les immeubles à usage de bureaux ont fait l'objet d'une réaffectation au profit des services municipaux. L'immeuble à usage de logements de fonction demeurent quant à lui inutilisé et inoccupé depuis le départ de la gendarmerie nationale en 2019.

Afin d'assurer une meilleure gestion de l'ensemble du parc immobilier, la commune a mandaté la société Valoris (géomètre expert) pour procéder à la division parcellaire de cette parcelle.

L'ancienne parcelle AM 177 est donc aujourd'hui divisée en 2 parcelles :

- AM 538 d'une contenance de 0ha10a91ca : correspondant à l'immeuble à usage de logements de fonction,
- AM 539 d'une contenance de 0ha19a25ca : correspondant aux immeubles à usages de bureaux.

Dans un souci de valorisation et d'optimisation de son patrimoine immobilier, la commune souhaite décorrélérer le régime de domanialité de ces deux parcelles précitées.

Ainsi les immeubles à usages de bureaux (parcelle AM 539) étant toujours affectés à des services publics municipaux, ils demeureront soumis au régime de la domanialité publique.

En revanche, dans la mesure où l'immeuble à usage de logements de fonction (parcelle AM 538) n'est plus utilisé ni occupé depuis plusieurs années (et ne le sera plus jamais), il y a lieu d'en constater sa désaffectation et d'en prononcer le déclassement de sorte qu'il relève du régime de la domanialité privée.

Monsieur SCAPIN

J'ai une question sur la singularité du découpage et de la division entre les deux parcelles. Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi on fait ce découpage ?

Monsieur le Maire

Notre idée c'était que ce bâtiment de logements, d'une part il offre quand même des parkings, mais la voie d'accès ne sera pas la même que celle de la police et de l'urbanisme. La voie d'accès aux bâtiments des logements qui sont rénovés se fera par le parking du secteur routier et donc par la rue Lafayette. Après, le découpage se fait en fonction de l'existant.

Monsieur SCAPIN

Et pourtant, il est mentionné dans la délibération que l'immeuble à usage de logements de fonction, c'est bien celui qui est sur la future parcelle 538, n'est plus occupé depuis plusieurs années et ne le saura plus jamais.

Monsieur le Maire

Dans le fait que c'est un bâtiment public.

Madame HOAREAU

Au titre occupé, on pourrait préciser, ou en tout cas consacrer au service public, puisqu'en fait, comme ces logements étaient rattachés à la gendarmerie qui exerçait une mission de service public, la totalité, y compris logements, était considérée comme affectée au service public, c'est pour ça qu'on procède à la désaffectation et au déclassement de cette partie. Quand on dit qu'on ne constate plus jamais, c'est effectivement pour un service public.

Monsieur SCAPIN

Et donc le projet c'est de faire des logements ?

Madame HOAREAU

Oui, c'est de faire des logements.

Monsieur le Maire

On en a parlé déjà, on a un contact avec Soliha pour faire des résidences intergénérationnelles.

Madame HOAREAU

C'est un projet qui date maintenant du début du mandat, depuis 2018, avec ce projet de réhabiliter ces logements, comme on est en zone inondable (coupure) de logements, donc on va reprendre exactement le nombre et le but c'est qu'il puisse y avoir une cohabitation entre des personnes âgées, des jeunes et des familles. C'est vrai que pour l'accès, il nous semblait plus intéressant de vraiment dissocier ce qui est affecté au service public, dont les bâtiments aujourd'hui de la police et du service urbanisme et des garages, et donc d'avoir cet accès sur la

RD 820, et que par contre pour la partie logement, d'avoir un accès bien spécifique afin qu'il n'y ait pas d'interférences entre les deux.

Monsieur SCAPIN

Donc on va racheter un bout de parcelle au Département ?

Monsieur le Maire

Oui. J'espère qu'ils seront gentils avec nous.

Monsieur SCAPIN

On aura un petit prix ?

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **CONSTATE** la désaffectation de l'ensemble immobilier situé route d'Espagne, parcelle AM n°538,
- **PRONONCE** son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à la gestion de cet ensemble immobilier et les avenants éventuels.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

ABSTENTION : 2 (Mr OLIVEIRA, Mme CAVALIERI D'ORO)

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-11/2023 Cession immobilière, abroge et remplace la délibération 5-16 du 7 juin 2023

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, la commune d'Auterive envisage de procéder à la cession de l'immeuble communal situé 2 route d'Espagne à Auterive. L'immeuble est constitué d'anciens locaux à usage de bureaux et d'un logement de fonction, jusqu'alors mis à disposition des services de la DGFIP (trésorerie). Suite à une réorganisation des services de l'Etat, le bien est aujourd'hui inutilisé et inoccupé. Ce bien nécessite des travaux de réhabilitation dont le coût serait susceptible d'impacter le budget communal de manière notable. Cette démarche s'inscrit donc dans une logique d'efficacité et d'optimisation budgétaire.

Il est rappelé que le conseil municipal est seul compétent pour décider de la cession d'un bien immobilier communal (article 2241-1 du CGCT).

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°9-22/2022 du 30 novembre 2022

La présente délibération a pour objet d'entériner la cession de l'immeuble énoncé ci-dessus et de définir les conditions de mise en œuvre de cette vente.

I. Descriptif du bien

Il s'agit d'une parcelle d'une contenance de 1 772 m² située en bordure de la route d'Espagne en sortie de commune.

L'immeuble construit en 1971 comprend des locaux à usage de bureaux et un logement :

- La partie bureau d'une surface Utile de 129,59 m² se compose de bureaux, salle repos, cuisine, WC. Ensemble en bon état, chauffage central au gaz, climatisation, huisseries double vitrage,
- La partie logement d'une surface Habitable de 121,70 m² correspond à un T4 qui a fait l'objet de travaux de rénovation récents comme l'électricité ou la chaudière.

La parcelle est clôturée et dispose d'environ 10 stationnements extérieurs possibles.

II. Avis des domaines

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de l'Etat France Domaine ont été sollicité afin de procéder à l'évaluation du bien immobilier objet de la présente délibération.

La valeur vénale de l'ensemble de la parcelle a été estimé à **385 000€ HT (annexe 1)**.

III. Modalités de mise en vente

Il est rappelé que la domanialité privée du bien a été constatée par délibération du conseil municipal du 7 juin 2023.

En outre, les ventes de biens immobiliers du domaine privé des collectivités ne sont pas soumises aux dispositions du Code des marchés publics ou du CGCT concernant les délégations de service public. Cependant dans un souci de transparence et de bonne gestion des biens publics la commune envisage de recourir à vente directe au profit de la SCI CREMAT représentée par Monsieur Laurent PLAINECASSAGNE au prix de 300 000€ HT en raison des travaux de remise aux normes du bâtiment, de séparation de l'ensemble des réseaux (bureaux et logement) ainsi que de l'état brut de trois pièces du bâtiment.

IV. Forme de l'acte de vente

Afin de garantir la sécurité juridique des actes, il est proposé que le contrat de location-vente et l'acte de vente soient rédigés en la forme notarié, par Maître Anne CARLES-BARRY appartenant à l'office notariale SELARL Pourciel et associés sise 3 rue de la Charlette, Parc de la tuilerie, route de Narbonne 31810 Venerque.

Monsieur le Maire

On vous propose de vendre. On en a déjà parlé, on avait lancé un appel à manifestation d'intérêt, mais on s'est rendu compte que ce n'était pas facile de mettre en place. On a un acheteur. On a une estimation des domaines à 385 000 euros, mais il se trouve qu'il y a beaucoup de travaux à faire pour que ce bâtiment soit viable et entre autres refaire la toiture. Du moins que la toiture soit imperméable, l'étanchéité de la toiture. Ensuite, il se trouve qu'il y a un locataire, et donc pour l'entreprise qui va s'installer là, c'est une gêne importante puisqu'avant la trésorerie, il y avait les bureaux et il y avait le logement de fonction de la trésorière ou du trésorier, et sur la partie logement de fonction, on a actuellement un

locataire. Ce locataire, il a un bail, il a le droit d'aller jusqu'au bout du bail, donc pendant cinq ans, il ne pourra pas l'utiliser. Il nous a demandé de faire aussi une moins-value à cette occasion. On s'est mis d'accord sur un prix à 300 000 euros qui, je pense, est tout à fait honnête.

Monsieur SCAPIN

C'est la SCI CREMAT qui va acheter. Dans quelle intention elle achète ?

Madame DUPRAT

Cette société nous avait présenté un projet qu'elle avait appelé : Pool Numérique, et qui nous intéressait d'avoir sur le territoire, puisqu'au-delà de l'entreprise qui aujourd'hui est exploitée par Monsieur Plainecassagne, elle prendrait en même temps des entreprises satellites, toujours dans le numérique, et ça permettrait de faire une plateforme, pour résumer, pour mutualiser les compétences. Aujourd'hui, les entreprises du numérique ont besoin de personnes compétentes, qu'ils n'ont pas forcément besoin à temps plein, et donc l'idée de Monsieur Plainecassagne c'est de se servir de son entreprise comme apport primaire, et grâce à cette société, pouvoir proposer à des petites entreprises du numérique qui veulent se développer sur le territoire, de mutualiser les compétences de l'entreprise mère.

Monsieur SCAPIN

C'est une sorte de coworking d'entreprise ou pas du tout ?

Madame DUPRAT

Je n'appellerais pas ça. De toute façon, c'est dans le numérique, mais ce n'est pas vraiment un coworking à proprement parler puisque là, vous allez vous retrouver avec une entreprise qui va recevoir des entreprises au Satellite, mutualiser des compétences, mais pas forcément leur louer un espace, ce n'est pas forcément nécessaire.

Monsieur SCAPIN

Ce sera des bureaux dans lesquels il y aura des entreprises du numérique ?

Madame DUPRAT

Oui, ça, c'est certain, et par ailleurs, il veut développer un partenariat. Vous savez qu'on reçoit sur l'espace coworking, une entreprise d'insertion dans le numérique, et ça nous intéresse aussi d'avoir ce type de développement sur le territoire parce que les personnes qui sont formées dans l'entreprise d'insertion ont besoin d'avoir des entreprises qui les reçoivent pour faire des stages, pour s'améliorer et pour peut-être découvrir d'autres aspects de leur métier.

Monsieur SCAPIN

Le développement de ce type d'entreprises dans le numérique, je rebondis sur ce qu'on disait tout à l'heure sur le contrat Bourg-Centre, c'est un des axes qui a été identifié avec tous les partenaires comme étant manquant sur la commune d'Auterive ?

Madame DUPRAT

Oui, et on en a d'autant plus besoin qu'aujourd'hui, vous le savez et on l'entend suffisamment, la fracture numérique devient de plus en plus importante. Nous, service public, on peut pallier

en mettant en place les conseils numériques, il y en a un sur le foyer social, il y en a un sur l'espace France Services, pour autant on va répondre à la demande des usagers, mais nous n'avons pas les moyens forcément de répondre aux entreprises. Et aujourd'hui, même les entreprises ont ces difficultés-là et n'ont pas les moyens forcément de mettre en place des formations ou de l'accompagnement dans ce domaine. Le pôle numérique, en tout cas le projet qui nous a été présenté, s'engage aussi à rendre ce service sur notre territoire et à être cette interface qui va nous manquer, et j'espère qu'on lira des partenariats de façon à coordonner tout ça et rendre un service à la population du territoire qui soit complet.

Monsieur SCAPIN

En complément de celui qui est rendu par la médiathèque ou par...

Madame DUPRAT

Voilà, tout à fait.

Madame HOAREAU

Si je peux me permettre un complément, c'est un projet qui est étudié depuis 2018 et qui avait été initialement discuté et mis en évidence par ALEVA, l'association des entrepreneurs, qui vraiment avait noté le manque de services et de compétences dans ce domaine, et ils avaient avec une alternante, à l'époque, réalisé un petit peu des études de préfiguration pour ce type de cluster, si on prend le terme vraiment technique, qui a tendance à rassembler des entreprises du numérique sur un site.

Monsieur GALLET

Juste une petite observation, est-ce que l'acte ne pourrait pas être fait en double minute avec le notaire de la commune ? L'acte notarié ne pourrait-il pas être fait en double minute avec le notaire de la commune, le notaire d'Auterive ?

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas de notaire de la commune. Il y a un notaire sur la commune. Pas de notaire de la commune.

Monsieur GALLET

Vous ne pensez pas que ce serait bien de faire travailler le notaire de la commune ?

Monsieur le Maire

Là, c'est une demande de l'acheteur parce qu'il veut, par rapport au bail, bien fixer les choses.

Monsieur GALLET

Ce serait bien.

Monsieur le Maire

C'est par rapport au bail de son locataire.

Monsieur GALLET

Oui. Ce serait bien d'avoir un notaire de la commune qui garantit son droit aussi. Et en plus, s'il est sur Auterive, c'est encore mieux.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **VALIDE** le recours à la cession du bien immobilier situé 2 route d'Espagne à Auterive, parcelle cadastrée AM n°178,
- **D'AUTORISE** le processus de vente tel que défini ci-dessus,
- **D'AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les actes notariés à intervenir, ainsi que tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de l'ensemble de la procédure.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

ABSTENTION : 2 (Mr OLIVEIRA, Mme CAVALIERI D'ORO)

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-12/2023 SDEHG – Abroge et remplace - Installation ombrière parking Ecole Fillol

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne a retenu la candidature de la commune pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de l'école Fillol dans les conditions suivantes.

Le SDEHG met à disposition de la commune une ombrière d'une puissance de 31,92 kWc sur le parking de l'école Fillol et raccorde l'ombrière en question à l'école. La commune autorise le SDEHG à installer l'ombrière sur le domaine public en question, le SDEHG se chargeant de demander le permis de construire correspondant.

La commune devient productrice d'électricité en autoconsommation. Le SDEHG fournit à la commune tous les éléments pour passer les contrats correspondants avec Enedis et EDF OA et ainsi bénéficier de la prime d'autoconsommation éventuelle et de la garantie d'achat du surplus. En échange de la mise à disposition de l'ombrière, la commune verse au SDEHG une contribution fixe faisant l'objet d'une révision de prix à compter de la seconde année avec le coefficient suivant :

$C = 0,7 + 0,3 * (IPC_{n-1} / IPC_{n0})$.

Pour la première année, cette contribution est estimée à 6 800 €. Ce montant tient compte d'une marge de 10% pour aléas travaux et sera réajusté à la fin des travaux. Le SDEHG finance l'investissement du projet et l'exploitation de l'ombrière (maintenance, assurance et renouvellement des onduleurs) pendant les 20 premières années.

La commune réalise une économie financière via la diminution de sa facture d'électricité du site d'implantation de l'ombrière et la revente du surplus d'électricité produite par l'ombrière. Le détail de ces économies estimées pour la première année est le suivant :

- 1 550 € de revente du surplus d'électricité produite par l'ombrière ;
- 5 700 € d'économie sur la facture d'électricité : cette économie est basée sur la tarification actuelle de l'électricité mais est susceptible de varier avec l'augmentation ou la diminution du coût de l'électricité dans le futur ;
- 1 340 € de prime d'autoconsommation annuelle sur les 5 premières années.

Le SDEHG garantit à la commune une économie de 10% sur sa facture actuelle d'électricité dès la première année d'exploitation.

Etant donné que la contribution communale n'est indexée sur l'indice des prix à la consommation que pour 30% de sa part, la commune bénéficie de fait d'un amortissement des augmentations du prix de l'énergie qui pourrait survenir sur les 20 prochaines années.

Après 20 ans, le SDEHG rétrocède gratuitement l'installation à la commune, la durée de vie de l'installation étant estimée à 30 ans. La commune prend alors le relai sur le financement de l'assurance, de l'exploitation de l'installation et du renouvellement du matériel.

Monsieur le Maire

On reprend maintenant les délibérations pour lesquelles vous aviez eu, seulement en dernière minute, les rapports d'études et de faisabilité. On reprend les mêmes délibérations avec les documents. Monsieur Oliveira, vous voulez intervenir ?

(Inaudible)

Monsieur le Maire

Parce que c'est vous qui faites en sorte qu'on reparle de ça alors qu'on aurait pu gagner deux mois si vous n'aviez pas été au tribunal administratif pour ça. Alors, je pensais que vous vouliez intervenir.

Monsieur OLIVEIRA

Le maître d'ouvrage, ce sera qui, la commune ou le SDEHG ?

Monsieur le Maire

C'est le SDEHG, oui, le maître d'ouvrage.

Monsieur OLIVEIRA

D'accord. Donc, est-ce qu'il serait possible d'avoir une copie des appels d'offres, une délibération ou un contrat ?

Monsieur le Maire

Le SDEHG a fait des appels d'offres au niveau du Département, donc je pense que c'est possible. Il suffit de leur demander de nous communiquer.

Monsieur OLIVEIRA

Ça nous permettra de voir les moins disant ou les plus disant, et de faire un appel d'offres dans les règles.

Monsieur le Maire

D'autres remarques ? Pour cette installation d'ombrières sur le parking de l'école Fillol, qui est pour ? Qui s'abstient ?

Monsieur OLIVEIRA

On ne prend pas part au vote puisqu'on n'a pas les documents en question.

Monsieur le Maire

Quels documents il manque ?

Monsieur OLIVEIRA

Les copies des appels d'offres.

Monsieur le Maire

Oui, mais ça, c'était un engagement avant qu'ils fassent l'appel d'offres qu'on prend.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, mais il faudrait pouvoir vérifier, puis ce que j'aurais aimé, c'est avoir une comparaison entre des panneaux sur une toiture ou des panneaux là-dessus. Parce que j'ai discuté avec le maire de Pinsaguel, il m'a dit que le truc n'était pas si rentable que ça. Donc je voudrais bien pouvoir comparer.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Approuve le projet

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

Mme HOAREAU ne participe pas au vote

Mr OLIVEIRA ne participe pas au vote

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-13/2023 SDEHG – Abroge et remplace - Installation ombrière parking Ecole Michelet

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne a retenu la candidature de la commune pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque en autoconsommation individuelle sur le parking de l'école Michelet dans les conditions suivantes :

Le SDEHG met à disposition de la commune une ombrière d'une puissance de 43,68 kWc sur le parking de l'école Michelet et raccorde l'ombrière en question à l'école. La commune autorise le SDEHG à installer l'ombrière sur le domaine public en question, le SDEHG se chargeant de demander le permis de construire correspondant.

La commune devient productrice d'électricité en autoconsommation. Le SDEHG fournit à la commune tous les éléments pour passer les contrats correspondants avec Enedis et EDF OA et ainsi bénéficiaire de la prime d'autoconsommation éventuelle et de la garantie d'achat du surplus. En échange de la mise à disposition de l'ombrière, la commune verse au SDEHG une contribution fixe faisant l'objet d'une révision de prix à compter de la seconde année avec le coefficient suivant :

$$C = 0,7 + 0,3 * (IPC n-1 / IPC n0).$$

Pour la première année, cette contribution est estimée à 8 300 €. Ce montant tient compte d'une marge de 10% pour aléas travaux et sera réajusté à la fin des travaux.

Le SDEHG finance l'investissement du projet et l'exploitation de l'ombrière (maintenance, assurance et renouvellement des onduleurs) pendant les 20 premières années.

La commune réalise une économie financière via la diminution de sa facture d'électricité du site d'implantation de l'ombrière et la revente du surplus d'électricité produite par l'ombrière. Le détail de ces économies estimées pour la première année est le suivant :

- 2 055 € de revente du surplus d'électricité produite par l'ombrière ;
- 7 625 € d'économie sur la facture d'électricité : cette économie est basée sur la tarification actuelle de l'électricité mais est susceptible de varier avec l'augmentation ou la diminution du coût de l'électricité dans le futur ;
- 960 € de prime d'autoconsommation annuelle sur les 5 premières années.

Le SDEHG garantit à la commune une économie de 10% sur sa facture actuelle d'électricité dès la première année d'exploitation.

Etant donné que la contribution communale n'est indexée sur l'indice des prix à la consommation que pour 30% de sa part, la commune bénéficie de fait d'un amortissement des augmentations du prix de l'énergie qui pourrait survenir sur les 20 prochaines années.

Après 20 ans, le SDEHG rétrocède gratuitement l'installation à la commune, la durée de vie de l'installation étant estimée à 30 ans. La commune prend alors le relai sur le financement de l'assurance, de l'exploitation de l'installation et du renouvellement du matériel.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Approuve le projet

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

Mme HOAREAU ne participe pas au vote

Mr OLIVEIRA ne participe pas au vote

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-14/2023 SDEHG – Demande de diagnostic énergétique

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, la commune poursuit les diagnostics énergétiques de ses sites.

Après avoir réalisé le diagnostic des bâtiments particulièrement énergivores ainsi que de nos écoles, l'attention se porte désormais sur des bâtiments polyvalents proposés à la location pour les auterivains.

Ce programme de diagnostic est financé à 95% par la Région et le SDEHG, et un reste à charge de 5% sera financé par la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur SCAPIN

Je rebondis, en lien avec la question diverse qu'on vous a posée sur tous ces diagnostics énergétiques. Je partage votre point de vue sur le fait que le belvédère est très énergivore, il y a des projets aussi sur l'école Émile Zola, sur plein d'études qui ont été menées. On aurait aimé, avant de continuer à voter des études et des études, on vous l'a déjà dit la dernière fois, avoir un bilan.

Monsieur le Maire

On répond à la question diverse maintenant ?

Monsieur SCAPIN

Ça serait intéressant. Sinon, on ne vote pas.

Monsieur le Maire

On va répondre. Je pense qu'on répondra partiellement, seulement. Ça ne sera pas totalement exhaustif, notre réponse.

Monsieur TATIBOUET

Je réponds sur les actions menées. Les actions menées, comme vous l'avez dit, ça a démarré par des diagnostics. Je rappellerai quand même les écoles, Allégora, un gymnase, le centre social, le Foyer, l'Oustal. Ces diagnostics nous servent de matière pour construire une stratégie. C'est ce qui nous a permis d'entamer des travaux de régulation dans la salle Allégora et le complexe des gens, qui était une salle très énergivore. C'était un des premiers diagnostics réalisés. Je peux vous décrire un peu ces travaux qui ont été réalisés en fin d'année dernière, qui ont consisté essentiellement à établir une programmation de la centrale de traitement d'air. Ça a eu un coût, évidemment, d'à peu près 50 000 euros, mais tout n'était pas que de la régulation. Il y a eu un financement du plan de relance de 6 600 euros là-dessus. Et suite à quoi, on a suivi régulièrement les consommations de gaz, puisque là, on agissait sur le gaz de la salle Allégora sur le semestre 2023. Et on s'est rendu compte que les consommations ont diminué de moitié, c'est-à-dire au lieu d'être de 133 sur la moyenne des trois dernières années, elle était de 67. Donc, on a baissé de moitié ces consommations, d'où une économie

financière assez conséquente qui avoisine ou dépasse les 10 000 euros sur ce semestre. Donc, voilà l'utilité de ces diagnostics. Ils ne sont pas toujours mis en œuvre de suite, mais c'est une matière importante pour réaliser la rénovation de nos bâtiments. Autre cas important, vous l'avez mentionné, l'école Émile Zola. Là, on a entamé, c'est un programme beaucoup plus stratégique, on est sur la phase de recrutement en la maîtrise d'œuvre. Et pour cette rénovation-là, on a eu un (inaudible) Fonds vert, vous savez, on en avait discuté, on avait présenté plusieurs dossiers, de 273 000 euros.

(Inaudible)

Monsieur SCAPIN

Sur les 700 000 que coûtait le projet lorsqu'il nous a été présenté, c'est ça ? Je ne me trompe pas.

Monsieur TATIBOUET

Un million. Sachant qu'on n'a pas encore fait d'autres demandes de subventions. C'était seulement dans le cadre du Fonds vert, parce que c'était assez urgent. Donc là encore, l'exemple d'un diagnostic qui nous a servi dans notre projet à avoir une subvention. Donc voilà l'utilité de ces diagnostics. Si vous voulez des éléments plus sur les consommations peut-être, vous savez, on a des tableaux de bord depuis 2019, qui est notre année de référence et on réalise les suivis des consommations semestrielles et annuelles. Sachant que notre objectif, c'est de réduire les consommations totales, gaz et électricité confondus, de 75 mégawattheures par an, ce qui est assez conséquent, parce que c'est, par exemple, ce que consomme la médiathèque. Vous voyez ? Donc c'est quand même des choses importantes, difficiles à réaliser. Mais nos actions de régulation des chaufferies, j'en avais parlé déjà à l'hiver dernier, on a mis en place par notre prestataire une régulation de toutes nos chaufferies, écoles, etc., nous ont permis sur ce premier semestre 2023 de baisser les consommations. Et il y a eu aussi des efforts de faits dans les écoles, puisque l'électricité bâtiment jaune a diminué. Donc on est quand même sur une réduction de nos consommations en valeur absolue.

Monsieur SCAPIN

Je constate quand même qu'on arrive à faire des économies d'énergie en jouant sur les chaudières sans faire d'études ou de travaux conséquents.

Monsieur TATIBOUET

Les études et travaux conséquents amèneront d'autres économies.

Monsieur SCAPIN

Bien sûr, bien sûr. Mais dans un premier temps, c'est ce que vous venez de dire, qu'on fait déjà des économies.

Monsieur TATIBOUET

C'est comme dans chaque maison. Si on cale le chauffage à l'occupation comme on le fait pour la salle Allégora. Mais la salle Allégora, on a dû mettre en place des programmeurs. En calant l'apport de chauffage à l'occupation du bâtiment, on fait des économies.

Monsieur SCAPIN

En baissant la température de base.

Monsieur le Maire

Non, mais l'étude énergétique avait été faite. Ensuite, le diagnostic énergétique, mais un peu plus tard.

Monsieur TATIBOUET

C'était une action de ce diagnostic.

Monsieur le Maire

Si on veut avoir des subventions, on nous demande d'avoir le diagnostic énergétique dans tous les cas énergétiques. D'accord. Je vois qu'on fait des économies sur d'autres bâtiments, par exemple sur la mairie, ce n'était peut-être pas le bon exemple, ou à la médiathèque, en ajustant correctement.

Monsieur TATIBOUET

Une des actions des diagnostics, c'est évidemment la régulation. C'est important. Mais il y a aussi l'isolation par l'extérieur, l'enveloppe, etc. Le diagnostic est complet. Il présente une série d'actions, un programme complet. Et, comme dit monsieur le maire, c'est ce qui nous permet d'obtenir des subventions au moment où on est prêt à passer à l'acte. Voilà un petit peu le résumé. Une autre action qui est importante aussi, c'est qu'on visite les principaux bâtiments de notre Commune avec les usagers, les clubs sportifs ou les associations, pour essayer de mieux maîtriser les usages, voir avec eux comment on peut encore réduire. Par exemple, on était à la médiathèque cette semaine, ils ont fait beaucoup d'efforts de régulation eux-mêmes. C'est-à-dire qu'ils ont même programmé tous les boîtiers à la médiathèque en regardant le manuel et tout. Mais on se rend compte qu'il y a encore des efforts supplémentaires à faire au niveau des luminaires, etc. Et je dois aussi vous dire qu'il y a ce décret tertiaire qui nous impose pour des bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés de faire des réductions conséquentes à l'horizon 2030, 2040, 2050. Les diagnostics peuvent nous servir à ça aussi.

Monsieur MASSACRIER

Tu l'as un petit peu signalé, mais les agents ont joué le jeu. C'est important.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Décide et de demande un diagnostic énergétique pour :

- Le Belvédère
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 24

Abstention : 2 (Mrs Gallet, Scapin)

Mme HOAREAU ne participe pas au vote

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-15/2023 Dénomination immeuble accueillant le Foyer et l'école de musique

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Le centre social « Le Foyer d'Auterive », acteur incontournable de la vie locale est hébergé depuis 1968 dans un immeuble municipal situé 1 place du Maréchal Leclerc, immeuble partagé avec l'école de musique intercommunale Nicole Bonay.

L'immeuble accueille l'ensemble des activités du Foyer à caractère social, familial, culturel, sportif plus un espace jeunesse...

La mairie en accord avec la famille de M. Louis LATOUR propose que l'immeuble puisse prendre la dénomination Maison Louis LATOUR en mémoire à cet historien local, cofondateur du Foyer et ancien président de cette structure.

M. Louis LATOUR (1928-2018) était membre de l'association archéologique Midi-Pyrénées, auteur de plusieurs livres sur l'histoire locale et donateur du fond issu de ses fouilles archéologiques situé à la médiathèque.

Monsieur le Maire

Sur le centre social, le Foyer d'Auterive, il y a une personne qui était une personne très importante pour Auterive, qui a fait beaucoup pour l'histoire, pour le Foyer, puisqu'il était à la création. Et je vous propose que la maison qui accueille le Foyer et l'école de musique intercommunale s'appelle Maison Louis Latour. S'il n'y a pas d'opposition, adoptée à l'unanimité. Oui, une remarque ?

Monsieur SCAPIN

Oui, il n'y a pas de souci sur cette délibération. Je me permets de vous rappeler aussi des personnes qui ont servi aussi la ville pendant plusieurs années, notamment monsieur BASTIANI, savoir si vous avez contacté la famille pour proposer un lieu qui honorait son travail.

Monsieur le Maire

Pas encore.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve la dénomination de l'immeuble accueillant le foyer centre social d'Auterive et l'école de musique – Maison Louis LATOUR

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

N°7-16/2023 Dénomination : lot des champs

RAPPORTEUR : Mr le Maire



Monsieur le Maire

En premier, c'est La Clé des champs, c'est ça ? Le lotissement La Clé des champs que nous avons intégré dans le domaine public au dernier conseil municipal, on nous demande de nommer la rue qui le traverse et je vous propose de l'appeler la Rue de La Clé des champs. Je dois préciser que monsieur (Gryzewski) qui est le responsable du conseil syndical n'a pas du tout apprécié l'intervention des conseillers qui ne souhaitent que ce lotissement soit rentré dans le domaine public. J'ai eu le résumé sur l'intervention. Il nous dit : "Le lotissement est effectivement géré par le conseil syndical libre qui est devenu propriété récemment des espaces verts, de la voirie et de la bâche incendie. Il n'est plus nécessaire aujourd'hui et du bout du terrain sur lequel elle est entreposée. Nous entretenons nous-mêmes les espaces verts et je pense que c'est à peu près bien fait. Donc, contrairement à ce qui a été dit, nous faisons notre travail. Les lampadaires, nous payons nous-mêmes l'électricité, à environ 25 euros par mois, sont équipés d'ampoules LED. Dans le lotissement, il y a des gens qui travaillent à Auterive, des gens qui consomment à Auterive, des enfants qui fréquentent les écoles et les collèges à Auterive, des contribuables qui payent une taxe foncière dont une partie adressée à la Commune, des citoyens qui votent à Auterive, des gens qui s'investissent dans la vie associative d'Auterive. Je considère donc que l'on peut se considérer comme Auterivains, que ne pas intégrer le lotissement dans l'espace public ne serait pas juste."

Monsieur GALLET

Monsieur a tout à fait raison. Mais nous, nous sommes là pour défendre les intérêts de la Commune, et pas pour défendre les intérêts des particuliers et des associations syndicales. J'aurais fait peut-être la même démarche si j'avais été lui. Donc, je le remercie d'avoir fait cette démarche.

Après avoir entendu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

Approuve la dénomination de voirie : rue de la clé des champs.

Délibération affichée et publiée le 25/09/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 21/09/2023

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Madame CAVALIERI D'ORO

Madame CAVALIERI D'ORO

Je voulais savoir s'il y avait une convention de prêt de la Halle avec l'association musulmane.

Monsieur le Maire

Pour l'instant, il n'y a pas de convention. C'est provisoire et peut-être que ce n'est pas cette Halle qui restera prêtée à l'association musulmane pour leur prière.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est régulier, ceci étant ? Pardon ? C'est régulier quand même. Donc, j'avais demandé à voir les statuts. On me les a remis quand vous les avez reçus. Je ne comprends pas pourquoi ils étaient datés du 1er juillet 2023.

Monsieur le Maire

Il doit y avoir un changement parce que là, la création date de 2004 de l'association. Effectivement, je pense que ce sont des statuts qui ont dû évoluer en fonction des personnes responsables comme ça se fait en toute association chaque fois qu'il y a des changements de secrétaire, de président.

Monsieur SCAPIN

Excusez-moi, on peut savoir de quoi on parle parce que nous, on ne reçoit pas les questions diverses des autres (inaudible) ?

Madame CAVALIERI D'ORO

Du prêt de la Halle à l'association musulmane pour l'Aïd et tous les vendredis. Je parle de ça. Ceci étant, vous l'avez prêté quand même depuis 2020 puisque vous l'aviez dit.

Monsieur le Maire

Non, non.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous l'aviez dit en conseil municipal.

Monsieur le Maire

Pas le vendredi. On l'avait prêté juste pour les manifestations de l'Aïd et quelque chose

comme ça, ponctuellement.

Madame CAVALIERI D'ORO

Est-ce que vous n'avez pas été interpellés quand même dans ces statuts par l'absence de patronyme du trésorier ?

Monsieur le Maire

Je ne m'en étais pas aperçu. On regardera.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui. Donc, j'en ai terminé. Mais je suis assez surprise dans le cadre du respect de la laïcité. Que la salle municipale soit prêtée.

Monsieur le Maire

Dans le cadre du respect de la laïcité, je vous invite à l'inauguration de l'Église de la Madeleine...

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est ma culture, monsieur.

Monsieur le Maire

...après-demain.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui. Par contre, je pense que je ne pourrai pas rentrer dans la Halle le vendredi après-midi, vous voyez.

Monsieur le Maire

Vous pouvez entrer, il n'y a pas de problème.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je ne pense pas, monsieur. Je ne pense pas, j'ai essayé.

Question de Monsieur SCAPIN et Mr GALLET

Monsieur SCAPIN

Avant mes questions, j'ai quelques informations. Je ne suis pas totalement déconnecté. Mais il semblerait que la salle du conseil soit fermée et inaccessible et qu'il y ait des gens qui soient restés en bas tout à l'heure.

Monsieur le Maire

C'est possible. S'ils arrivent à 20 h 30, effectivement, on n'avait pas prévu des gens qui arrivent à 20 h 30.

Monsieur SCAPIN

C'est interdit d'arriver après 20 h 30 ?

Monsieur le Maire

Non, non, ce n'est pas interdit. Il suffisait d'appeler, on saura les ouvrir.

Monsieur SCAPIN

Appeler qui ? Appeler quoi ?

Monsieur le Maire

Je ne sais pas. Est-ce qu'ils ont appelé là ? Comment vous le savez ?

Monsieur SCAPIN

Je le sais.

(Inaudible)

Qui n'ont pas voulu nous déranger pour cela.

Monsieur le Maire

On ne peut pas laisser ouvert à tout-va. En ce moment, il n'y a pas l'alarme.

Monsieur SCAPIN

Comme je sais qu'ils nous suivent par Internet, je les salue. Une question concernant le Mont Fourcat, l'été touche à sa fin, l'hiver sera là dans quelques semaines. Savez-vous si les habitants de cette résidence auront le chauffage cette année ?

Puisque c'est un problème récurrent.

Madame TENSA

On va être attentifs, évidemment. On n'est pas OPH. La Commune, on les suit. Je vous rappelle que l'année dernière, suite justement à ces problèmes de chauffage défectueux, on avait sollicité le directeur, Monsieur Besançon, pour voir quels étaient les actes à faire et les réparations à faire, déjà d'interpeller sur cette question-là qui, nous aussi, nous inquiète. De suite, il avait mis un plan d'urgence en place. Il y a eu une société qui a fait le travail d'aller voir, pas dans tous les logements, parce que tous les logements n'étaient pas dans cette problématique, mais les logements où il n'y avait pas de chauffage.

Monsieur SCAPIN

On parle d'un bloc, je crois.

Madame TENSA

Il y avait du désembouage. Ça a été fait par la société. Bon là, l'été est passé, il y a eu le printemps. Le chauffage, on n'avait plus besoin. Donc là, on est en permanence, perpétuellement, en lien avec l'OPH et avec la maison de l'habitat qu'on associe, évidemment, avec tout ça. Si vous entendez quelque chose, revenez vers nous. Il n'y a pas de souci.

Monsieur SCAPIN

Je n'entends rien. Je m'inquiète, puisque je sais que c'est récurrent.

Madame TENSA

Nous, on est sur place aussi. Je vous le dis, tous les jours, on les a au téléphone.

Monsieur SCAPIN

Parfait !

Madame TENSA

On a les habitants du Mont-Fourcat aussi en lien avec nous. D'ailleurs, on fait des animations. Ça va recommencer le 4 octobre, ça, je le dis, avec le Foyer. Donc, on fait des choses et on ne les laisse pas tomber.

Ça serait malheureux de ne pas s'occuper des gens dans les logements sociaux qui payent un loyer, qui payent des charges. C'était la problématique de payer des charges et de ne pas avoir le chauffage. Donc, on est montés au créneau. Monsieur Besançon nous a reçus, a fait le nécessaire le lendemain. Et je pense que là, j'espère...

Monsieur SCAPIN

Donc, il n'y aura pas de problème cet hiver ?

Madame TENSA

J'espère qu'on n'aura pas de problème.

Monsieur le Maire

Complètement, il faut nous alerter s'il y a un problème.

Monsieur SCAPIN

Monsieur le maire, c'est vraiment une question ouverte.

Madame TENSA

Oui, mais je suis d'accord.

Monsieur SCAPIN

On est au mois de septembre, les gens n'ont pas de problème de chauffage actuellement, mais c'est une question qu'il faut anticiper.

Madame TENSA

Oui, mais il n'y a pas de souci, moi non plus.

Monsieur SCAPIN

Notre première intervention date d'il y a deux ans. Je sais que l'an dernier, ça a recommencé. J'anticipe.

Madame TENSA

Mais on vous avait répondu sur l'intervention avec la société qui était intervenue à désembouer. Ce n'est pas facile.

Monsieur SCAPIN

C'est compliqué, c'est pour ça que ça s'anticipe.

Madame TENSA

D'accord, pour avoir les éléments sans problème.

Monsieur SCAPIN

Merci beaucoup.

Je passerai à ma troisième question concernant le séminaire de cohésion qui a eu lieu dans la collectivité. Fin août, vous avez organisé un séminaire de cohésion pour les agents municipaux. Est-ce que vous pouvez nous communiquer un bilan d'action de cette journée ?

Madame HOAREAU

Je vais faire un bilan d'action partiel tout simplement parce qu'il manquera juste le retour qui va être fait sur la base d'un questionnaire auprès des agents, mais qui se portera sur des questions concernant l'organisation, l'intérêt de ce séminaire et les éventuels sujets apportés au prochain séminaire. Sur les questions de participation, on a eu une centaine de participants à ce séminaire qui était un séminaire professionnel. Le thème qui avait été choisi et qui est d'ailleurs à l'initiative de membres du personnel qui avaient constaté qu'avec les différents mouvements de personnel, avec la période qu'il y avait à l'intérieur des services, et nous constatons aussi un manque de connaissances des métiers et des autres services. Donc ce séminaire était axé sur cette thématique. Il s'est organisé en deux temps, un temps du matin et un temps de l'après-midi, avec un groupe de volontaires pour l'organisation. On n'a pas fait appel effectivement à une entreprise extérieure, ce sont nos agents qui l'ont organisé et qui ont réalisé, sous forme ludique, des interactions entre agents, une animation sur la base d'énigmes. Il y avait une quarantaine d'énigmes qui permettaient d'essayer de trouver quelles étaient les activités dans la mairie, qui les exerçait. Les groupes étaient mélangés de façon à pouvoir faire que les agents des écoles connaissent les agents techniques et réciproquement, et qu'on puisse avoir des personnes qui se croisent. C'était essentiellement les agents. D'ailleurs, c'est exclusivement les agents, des groupes de cinq. Donc ils ont fait effectivement cette première partie.

Et la deuxième partie, dans l'après-midi, ce sont les services eux-mêmes qui ont présenté leur activité et leurs interventions. Le but aujourd'hui, en tout cas, cette question de la connaissance du personnel qui, pour nous, participe à l'amélioration de la qualité de travail, vous le savez, dans le cadre notamment du bien-être au travail, il y a des actions sur les risques psychosociaux et notamment des questions de cohésion font partie de ces actions.

En termes d'organisation, ça a été trois mois d'organisation, pas trois mois en temps complet, mais ces agents se sont réunis sur cette durée, pour quatre réunions et un certain nombre d'échanges de mails qui ont eu lieu. On a eu derrière une participation financière de la collectivité qui s'est essentiellement portée sur l'organisation du repas parce que pour des raisons de maintien de la cohésion et de bonne tenue de cette journée, on avait souhaité effectivement que le repas soit pris tous ensemble et donc la mairie effectivement a participé à diverses petites courses autour de ce repas pour un montant total de 1 647,63 euros.

On fera le bilan complet une fois le questionnaire distribué. Je vais juste déplorer une chose publiquement parce que j'ai trouvé ça assez difficile pour les agents qui se sont mobilisés, notamment par le biais de certaines interventions sur des réseaux sociaux. On a brocardé une journée soi-disant de repaille ou je ne sais quoi entre élus et agents. Donc je précise, il n'y avait pas d'élu. C'était une journée à destination des agents, entre eux pour se connaître. Ça fait partie d'action... Moi, j'étais un petit peu surprise parce que toute entreprise privée ou collectivité organise aussi des réunions d'équipe.

D'autres moments, la convivialité et le partage font partie de la cohésion. C'est vrai que les agents qui étaient sur l'organisation, ça leur a mis un petit coup au moral. Malgré tout, on a souhaité la maintenir cette journée et avec le bilan, on verra effectivement le retour factuel des agents qui ont participé. Je suis assez curieuse de voir aussi quelles sont les propositions de sujets qu'ils feront. Si les agents sont satisfaits, je proposerai qu'on réitère cette action régulièrement. Il y avait une petite discussion sur le choix de la période. Comme vous le savez, les services municipaux, il n'y a pas de période idéale. Les écoles généralement travaillent assez tard. C'est difficile de faire croiser les autres services. Il semblait que la dernière semaine avant la rentrée sur un jour où on fait rentrer en avance les personnels scolaires d'habitude pour participer au nettoyage et au rangement des écoles, ça pouvait être un moment propice pour croiser tous les services et tous les services de la mairie étaient représentés dans le cadre de cette journée.

Monsieur SCAPIN

Merci. Ma quatrième question concerne la gestion des déchets. C'est une question qui ne concerne pas directement la ville puisque la compétence appartient à la communauté de Communes. On a la chance ici d'avoir le vice-président en charge de ce sujet dans le conseil municipal. Il y a un autre sujet qui m'interpelle, c'est la salubrité qui est la compétence municipale. Ma question, c'était : à partir du 1er janvier 2024, la collecte des ordures ménagères changera. Pouvez-vous nous donner quelques détails quant au changement d'organisation ?

Monsieur le Maire

La Commune va être divisée en deux parties. Une sera encore desservie au porte-à-porte pour laquelle ils auront un container d'ordures ménagères avec une puce. Chaque fois qu'ils présenteront la poubelle, ça sera comptabilisé. Pour les autres, ils seront en point d'apport volontaire. Ceux-là, ils auront une carte pour ouvrir la colonne. Au niveau de l'organisation, ça ne change pas grand-chose. Sauf qu'il faudra une carte pour ouvrir la colonne.

Monsieur SCAPIN

OK. En termes de coûts, puisque je crois qu'il n'y a pas d'incitative sur...

Monsieur le Maire

Ensuite, il y aura une partie incitative qui va être mise en place. Pour l'instant, ce qui est prévu, c'est que sur le montant de la TEOM, il y a 25 % qui seront réservés pour la partie incitative. Et en fonction du nombre de fois où on fait intervenir le service, on a une somme qui sera fixée et qui permettra soit d'économiser, soit de payer davantage si on produit beaucoup d'ordures.

Monsieur SCAPIN

D'accord. Et comment on gère les problèmes d'incivilité, puisque c'est le grand mot, de gens qui ne respectent pas ce fonctionnement-là ?

Monsieur le Maire

Comme on le fait actuellement. Parce que c'est pareil. Actuellement, il y a plein de gens qui ne respectent pas le fonctionnement déjà.

Monsieur SCAPIN

Oui. Donc on laissera les ordures trainer ?

Monsieur le Maire

Non, on ne les laissera pas, puisque maintenant, on les ramasse.

Monsieur SCAPIN

D'accord.

Monsieur le Maire

Si on arrive à les identifier, on fait payer une amende à ceux qui ont posé des ordures là où il ne fallait pas.

Monsieur SCAPIN

J'avais déjà posé la question quand monsieur Massacrier fut un temps sur ce nombre de PV ou de personnes verbalisées pour ces déchets sauvages il y a un an ou deux, est-ce que vous pouvez me dire si ça a augmenté, si ça diminue ou pas ? Ou si vous ne le savez pas.

Monsieur MASSACRIER

Ça n'a pas augmenté ni diminué, c'est toujours pareil. Après, là où il y avait des caméras, on peut trouver des personnes qui font des dépôts sauvages.

Monsieur SCAPIN

D'accord.

Monsieur MASSACRIER

Et ensuite, il y a les voisins qui peuvent participer au fait qu'on peut peut-être retrouver les gens qui font des dépôts sauvages avec des horaires précis et des trucs comme ça.

Monsieur SCAPIN

OK. On était sur combien de PV à peu près ?

Monsieur MASSACRIER

Je ne sais pas.

(Inaudible).

Non, c'est faux.

Monsieur le Maire

À ce sujet, il y a une réunion qui est prévue. En ce moment, il y a une distribution qui se fait dans les boîtes aux lettres, c'est nous d'ailleurs, les élus, qui faisons la distribution. Il y a une enveloppe pour les points d'apport volontaires, une autre pour les portes à portes, et tout ça, c'est expliqué déjà dans le document et ça va être encore réexpliqué à la réunion publique qui a lieu mardi 26 septembre à 20 h 30 à la salle Allégora. Tu veux rajouter quelque chose, Philippe ?

Monsieur ROBIN

Oui. Juste sur un calendrier, j'ai pris quelques notes pour vous en informer. Donc là, je suis sur le déploiement sur Auterive. À partir du 1er janvier 2024, ce n'est pas le changement de la collecte. À partir du 1er janvier 2024, on comptabilise les relevés, aussi bien dans les PAV que dans les portes à portes. La collecte, ça va changer dès la semaine 42. Actuellement, comme a dit Monsieur le Maire, les élus de la majorité distribuent les courriers soit dans les secteurs PAV, points d'apport volontaires, soit pour les portes à portes, semaine 37-38. On finit dimanche, l'ensemble des courriers vont être donnés dans les boîtes aux lettres. La réunion publique, c'est le 26 septembre à 20 h 30, pour ne pas vous louper, je vous le dis, salle Allégora. Concernant la remise des badges, on commencera le lundi 25, et cela pour cinq semaines. Ça sera en mairie. On a fait un planning. La CCBA sera présente aussi, y tiendra des permanences et on tiendra aussi des permanences le samedi. Semaine pour la remise des badges, on a cinq semaines pour remettre les badges : semaine 39, 40, 41, 42, 43. À cela se rajoutent des rappels de SMS de 41 à 43 pour les gens qui n'auront pas retiré les badges et qu'on aura les coordonnés. La difficulté, c'est ça, c'est des fois des appartements qui sont vides, des choses comme ça. On ne peut pas joindre les propriétaires, donc avec éventuellement des rappels par SMS pour venir retirer son badge. Attendez que je m'y retrouve, semaine 42, 43, 44, 45, 46, cinq semaines là aussi, on retirera les bacs. C'est-à-dire que les gens ont trois semaines pour retirer les badges, mais il y aura deux semaines qui seront, on commencera à retirer les bacs de porte-à-porte dans des zones où effectivement c'était des zones de porte-à-porte et on retirera les bacs pour passer en PAV.

Monsieur le Maire

Ceux qui passent du (porte-à-porte) en PAV, on retirera les bacs, bien sûr.

Monsieur SCAPIN

(Inaudible). Je n'ai pas dû entendre, quand vous l'avez précisé, le déploiement des PAV, il se fait quand ?

Monsieur ROBIN

Le déploiement des PAV va se faire très rapidement. On va mettre d'abord dans un premier temps des colonnes aériennes. Actuellement, les travaux pour faire des colonnes enterrées, tout ça, on n'a pas la situation définitive. Donc on passe d'abord en aérien. On a suffisamment de colonnes aériennes qu'on récupère des autres Communes aussi. Auterive est la dernière Commune à être équipée. Donc on récupère les anciennes colonnes pour les mettre en place sur Auterive avant de faire les choix définitifs. Je ne sais pas si vous avez fixé, René, il y a encore certains points qui doivent être traités sur les points d'apport volontaires, les lieux. Donc il y a encore une réflexion à mener, mais c'est bien aussi d'avoir des colonnes tant qu'on n'est pas sûr du dispositif avant de creuser, de faire des colonnes enterrées pour finalement

changer le lieu.

Monsieur le Maire

La petite bizarrerie, c'est qu'il y en a qui avaient des containers 660 pour un petit immeuble qui se retrouve à distribuer des poubelles individuelles qui sont en porte-à-porte. Ils viennent des containers 660 à du porte-à-porte. Il n'y en a pas beaucoup à Auterive, mais il y en a beaucoup, par exemple, à Beaumont-sur-Lèze.

Monsieur ROBIN

En tout, si vous voulez, au niveau des badges, ça fait 1089 badges à distribuer pour les points d'apport volontaires. En plus de ça, pour vous préciser un petit peu la réorganisation, on va avoir aussi une nouvelle distribution par secteur qui va toucher l'ensemble des communes environnantes aussi. Suite au déploiement de la TEOMI, on a fait là aussi des gains, on va dire, de productivité puisqu'on a un camion-grue qui vient retirer sur les zones de PAV. Donc tout ça, ça demande une nouvelle organisation, et Auterive en fait partie. Et à partir du 2 octobre, alors les secteurs ne sont pas tout à fait définis encore là aussi, j'y vais avec prudence, mais il y a un nouveau redécoupage aussi qui va impacter Auterive. La zone, ce n'est pas tout à fait défini, mais ça va le...

Monsieur le Maire

C'est-à-dire qu'au lieu de ramasser le jeudi, peut-être qu'on ramassera le vendredi. Il faut quand même le savoir.

Monsieur ROBIN

On regroupe les zones et avec la mise en place du PAV, on fait de la mutualisation. Je ne sais pas si ça vous satisfait sur la planification.

Monsieur SCAPIN

Oui, oui, ça répond à ma demande.

Monsieur ROBIN

Sachez qu'en 2024, non pas comme vous l'avez écrit dans la question, mais on met en place le comptage sur une année. Et à partir de 2025, on mettra en place la TEOMI avec une tarification qui sera fixée peut-être en amont, mais la tarification sera applicable au 1er janvier 2025. Par contre, on change la collecte dès la semaine 42.

Monsieur SCAPIN

Si je vous pose la question, c'est parce que je ne connais pas la réponse.

Monsieur ROBIN

Je suis surpris parce que vous avez quand même dans votre liste un conseiller communautaire et on en débat ça assez souvent et on peut aussi participer à la commission. D'ailleurs, madame Cavaliéri d'Oro vient régulièrement à la commission déchets, auquel vous pouvez participer aussi activement.

Monsieur SCAPIN

Après, je pose la question, je pense qu'il y a plein d'Auterivains qui...

Monsieur le Maire

C'est important si la commission de déchets n'est pas réservée au conseiller communautaire. Les conseillers municipaux peuvent participer à la commission déchets aussi.

Monsieur ROBIN

Nous avons ici des élus qui ne sont pas fléchés communauté qui participe.

Monsieur SCAPIN

Peut-être il faudrait qu'on ait des invitations, mais peu importe. Ça doit être affiché à la communauté de Communes.

Monsieur ROBIN

Il n'y a pas de problème. Vous me dites que vous êtes intéressé, je vous inscris puisque votre conseiller communautaire n'y participe pas.

Monsieur le Maire

Tout ça s'était fixé le premier jour où vous étiez représenté ce premier jour, monsieur Gallet était là.

Monsieur SCAPIN

Je reviens sur le sujet parce que c'est intéressant. Sur l'entretien et le nettoyage de tous ces PAV, puisque ça va être des nouvelles missions qui vont être dévolues à la communauté de Communes, il y aura plus de PAV sur la Commune. Il y a déjà aussi des récupérateurs de verre, des récupérateurs de papier et de cartonnage. J'aimerais bien savoir comment le nettoyage de ces outils est effectué, avec quelle fréquence.

Monsieur ROBIN

Ça, c'est une question récurrente qu'on a eue en commission déchets. Madame Cavaliéri d'Oro, vous êtes témoin. Ça a été sorti par l'ensemble des maires sur le territoire parce qu'il y a effectivement des odeurs olfactives qui sont assez fortes. Donc il y a un traitement qui se fait déjà. Pour les lavages, c'est deux fois par an. On est en train de regarder parce que c'est une première année qu'on a. Le coût aussi, on avait 76 colonnes, mais on développe un peu plus. Avec Auterive, on va augmenter le nombre. Ça a un coût aussi pour le service. Après, nous avons, pour les ordures ménagères, un système de désodorisant à base de citronnelle que l'on glisse, toutes les trois semaines, qu'ils ont changé. On met en place ça systématiquement.

Monsieur SCAPIN

Ça, c'est dans les camions ?

Monsieur ROBIN

Non, dans les colonnes. Ils sont accrochés. On a un système pour ouvrir la colonne, mettre le (désodorisant). Toutes les trois semaines, ils sont changés. On est en train de regarder parce que suite aux fortes températures qu'on a eues cet été, effectivement, on avait des remontées des différentes mairies. On a eu aussi un problème avec un sous-traitant, MINERIS, qu'on a reçu ce matin d'ailleurs, à la communauté de Communes, avec des problèmes pendant tout l'été, juillet - août, des colonnes qui étaient pleines, du verre qui est débordé, vous avez dû le remarquer sur Auterive, vous qui habitez sur Auterive, des colonnes qui débordaient. On n'a

pas lié ça pour chaque Commune. C'est des Communes qui ramassaient le trop-plein de verre, sachant qu'on est en sous-traitance avec MINERIS et ils ont eu des problèmes d'effectifs de conducteurs et de CACES et de démissions et tout ça. Donc on s'en est expliqué ce matin des mises en application de pénalités puisque le service n'était pas rendu. On est dans la négociation dans tout ça. Je tenais à vous le dire parce que ça a été compliqué pendant tout l'été quand même pour le verre. Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?

Monsieur SCAPIN

Ce sera tout. Merci beaucoup.

Mr OLIVEIRA

Pour les autres quartiers qui n'ont pas de colonnes volontaires, ils gardent leurs containers ou vous en mettez de nouveau ?

Monsieur ROBIN

Non, ils gardent leurs containers. Ils sont puçés. S'ils sont défectueux, on peut les changer par contre.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, parce que nous, on n'a pas de couvercle.

Monsieur ROBIN

La puce est sur une étiquette. Il y a une étiquette. Ce n'est pas le code-barre. Si le code-barre est effacé, ce n'est pas grave. La puce est collée à l'intérieur, sur le bac.

Monsieur OLIVEIRA

Par contre, il y a des collectifs avec des containers en commun.

Madame DUPRAT

Vous pouvez poser toutes ces questions puisqu'il va y avoir une réunion publique. Donc les agents seront là pour répondre à toutes vos questions.

Monsieur OLIVEIRA

C'est surtout au niveau commun, comment on va faire pour répartir par rapport aux locataires ?

Monsieur le Maire

Si c'était une résidence fermée, ils se débrouilleront à répartir.

Monsieur ROBIN

C'est la répartition des charges.

On ne peut pas identifier sur les résidences privées, à moins de faire installer dans la résidence privée des containers, des colonnes.

Monsieur le Maire

Je donne la parole à madame Duprat qui a une annonce à faire.

Madame DUPRAT

Juste pour vous annoncer que le 5 octobre, il y aura le forum de l'emploi à la salle Horizon à Miremont puisque nous n'avons pas encore de salle suffisamment grande pour accueillir ces événements sur la ville. Je vous invite à venir rencontrer les entreprises et surtout à motiver les personnes que vous connaissez sans emploi parce qu'il y a de nombreux emplois à pourvoir et notamment de nouvelles entreprises qui vont s'installer sur la zone commerciale. Donc le 5 octobre, de 9 h à 12 h 30, à Miremont. Par ailleurs, le 13 octobre, sur le marché, vous aurez deux associations dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale et là aussi, c'est très important si vous connaissez des gens concernés ou même si vous avez besoin de renseignements sur ces problématiques, d'aller rencontrer ces associations qui sont là pour accompagner les familles et les personnes atteintes, mais aussi toutes celles qui veulent se renseigner sur le sujet. Et puis dernière information, la semaine dont tout à l'heure je vous en parlais, du commerce de proximité, ce sera du 14 au 20 octobre. Là aussi, il y aura beaucoup d'animations dans les commerçants de centre-ville. N'hésitez pas à aller dans vos commerces pour profiter des promotions qu'ils vont faire, des animations qu'ils vont faire. On en fera également sur le marché et pour les commerces qui l'ont souhaité, il y aura même des petits ateliers qui seront devant l'Oustal.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je voudrais simplement dire quelque chose. Tout à l'heure, madame Hoareau m'a beaucoup regardé quand vous aviez parlé des réseaux sociaux pour la journée des... vous étiez face à moi. Simplement ce que je veux dire, je n'ai jamais communiqué sur les réseaux sociaux, sur votre journée de cohésion avec les...

Madame HOAREAU

Je ne vous ai d'ailleurs pas accusé. Je n'ai d'ailleurs accusé personne. Mais vous êtes en face de moi et faute de prendre un torticolis, je regarde généralement par là. Je suis désolée.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je le précise. J'assume des choses, mais celle-là, je n'assumerai pas.

Madame TENSA

Sur les infos, du 2 au 8 octobre, vous êtes invités à participer à la semaine bleue, la semaine intergénérationnelle pour les aînés avec diverses manifestations. Et puis, vous allez avoir le mail pour l'inauguration. On vous invite à l'inauguration qui sera le 2 octobre au forum Salle d'évolution Michelet. Donc, vous êtes conviés à venir, on va vous envoyer le mail. Et puis, toute la semaine, il va y avoir des animations.

Monsieur BERARD

Que samedi 23, à partir de 14 h, il y a la fête du lien du quartier Saint-Paul, qui sera la dernière fête du lien dans les quartiers de la saison. C'est ce samedi. À partir de 14h, il y aura des animations diverses, notamment du musette, un bal trad, une petite agora de quartier. On va inaugurer le potager en clé de serrures avec le Foyer Centre Social. Tout le monde est convié, tout est gratuit. Bienvenue à tous.

Monsieur le Maire

C'est aussi gratuit vendredi soir, je vous ai déjà parlé, inauguration de l'Église de la Madeleine

en présence de monsieur le Préfet, de monsieur le Président du Conseil Départemental et de monseigneur l'Archevêque. Et on peut se revoir, si vous voulez bien, j'ai prévu pour l'instant le prochain conseil le 25 octobre. Bonne soirée !

La séance est levée à 22 heures 40

Le Maire

René AZEMA